

Mairie du 14^e arrondissement

Paris, 16 janvier 2017

Le lundi 16 janvier 2017, à 19 h 00, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement, les membres du Conseil du 14^e arrondissement de Paris se sont réunis en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (ODS) le mardi 10 janvier 2017.

Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie du 14^e arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : Monsieur Amine BOUABBAS

Membres présents :

M. Didier ANTONELLI, Mme Marianne AUFFRET, M. Éric AZIERE, M. Hervé BÉGUÉ, Mme Agnès BERTRAND, Mme Célia BLAUDEL, M. Amine BOUABBAS, M. Pascal CHERKI, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Marie-Laure DAUCHEZ, Mme Marie Claire CARRERE-GEE, M. Stéphane FERTIER, Mme Élisabeth GUY DUBOIS, M. Cédric GRUNENWALD, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Sylvie LEKIN, M. Bertrand LESAIN, M. Florentin LETISSIER, M. Nicolas LIEBAULT, Mme Valérie MAUPAS, Mme Caroline MECARY, M. Cyril MOURIN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, , Mme Danièle POURTAUD, M. Armand RENARD, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Mélody TONOLLI, M. Patrick VIRY

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

M. Hervé BÉGUÉ

Mme Danièle POURTAUD à partir de la délibération 2017 DAE 42.

Mme Caroline MECARY

Mme Valérie MAUPAS à partir de la délibération 2017 DAE 42

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET à partir de la délibération 2017 DVD 20

dont les mandataires sont respectivement :

Mme Catherine Chevalier

M. Didier ANTONELLI

M. Cédric GRUNENWALD

Mme Élisabeth GUY DUBOIS

M. Stéphane FERTIER

Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

M. Etienne MERCIER

Mme Marie Laure DAUCHEZ jusqu'à la délibération 2017 DAE 42

Mme Olivia POLSKI jusqu'à la délibération 2017 DAE 42.

Mme Danièle POURTAUD jusqu'à la délibération 2017 DAE 42

Mme PETIT ouvre la séance à 19h05.

Mme PETIT

Prenez place. Je vais ouvrir la séance du Conseil d'arrondissement, premier de l'année 2017. Je souhaite à notre assemblée, ainsi qu'au public, fidèle à nos séances et à nos débats, une excellente année de débats et de délibérations, riche, fructueuse et constructive.

Je dois excuser pour des raisons de santé sans gravité Etienne MERCIER. J'annonce la procuration d'Hervé BÉGUÉ à Catherine CHEVALIER, et de Caroline MECARY à Cédric GRUNENWALD ; je n'ai pas reçu d'autres procurations.

Examen des mémoires en délibération ci-après sur saisine de la Maire du 14^e arrondissement

- Projet de délibération 14 2017 01

Adoption du compte-rendu des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du lundi 28 novembre 2016

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Mme PETIT

Je vous propose de débiter cette séance du Conseil du 14^e arrondissement du 16 janvier 2017 avec l'adoption du compte-rendu des délibérations de la séance du 28 novembre 2016. Quelqu'un a-t-il des remarques ou modifications à faire ? Non ? Je soumetts au vote ce compte-rendu.

DELIBERATION N° 01

14 2017 01 Adoption du compte-rendu des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du lundi 28 novembre 2016

Mme Carine PETIT rapporteure

DELIBERE

Le compte rendu en date du lundi 28 novembre 2016 est adopté à l'unanimité

Votants : 26 dont 2 pouvoirs
Pour : 26 dont 2 pouvoirs

- Projet de délibération 14 2017 02

Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription de cinq associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison des Associations.

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

M. ANTONELLI

Cinq associations ont demandé leur inscription à la Maison des Associations et ont été reçues par l'équipe de Sylvie MARCHAND. Je vous propose de les accueillir ce soir :

- Association TAWEF, une association d'activité sportive et arts martiaux, orientée vers la santé et le bien-être ;
- Société internationale des amis de Mohamed DIB, qui veut propager les œuvres de ce grand écrivain algérien de langue française ;
- L'association Unis contre la pauvreté dans les villages de Côte d'Ivoire, qui veut aider financièrement, matériellement et juridiquement les villages de Côte d'Ivoire ;
- L'Association franco sénégalaise Paris 14 Djappo, qui aide au parcours scolaire individualisé et à l'insertion professionnelle des jeunes ;
- Gym 3^e âge, association sportive dédiée au troisième âge dans notre arrondissement. Elle s'installera dans le gymnase de la rue Huyghens.

Mme PETIT

Merci. Y a-t-il des interventions ?

DELIBERATION N° 02

14 2017 02 Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription de cinq associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison des Associations.

M. Didier ANTONELLI rapporteur

DELIBERE

Article 1^{er} : Le Conseil du 14^e arrondissement autorise Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription auprès de la Maison des Associations, des associations telles qu'elles apparaissent dans le tableau joint en annexe.

Article 2 : Le Conseil du 14^e arrondissement se réserve le droit d'exclure de la Maison des Associations, à titre provisoire ou définitif, toute association troublant l'ordre de la Maison des Associations ou en infraction avec les lois françaises.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Votants : 26 dont 2 pouvoirs

Pour : 26 dont 2 pouvoirs

Communication de la Maire relative à la programmation budgétaire 2017

Mme PETIT

Conformément à ce que j'avais souhaité depuis le début de mandature et suite au vote du budget de la Ville de Paris, qui a toujours lieu en décembre, j'adresse au Conseil du 14^e arrondissement une communication sur la programmation budgétaire 2017 dans notre arrondissement. Cela permet d'avoir un échange, l'ensemble des groupes politiques pouvant prendre la parole. Cela permet également de rentrer un peu plus dans le détail. Il ne s'agit pas cependant d'une liste exhaustive des actions et travaux menés sur nos équipements, mais cela permet à chacune et à chacun, ainsi qu'au public, d'avoir connaissance de la programmation budgétaire dans les équipements de l'arrondissement, des grandes étapes et des lignes directrices de notre action municipale.

Je voudrais d'abord remercier la Direction Générale des Services de la mairie, la préparation d'un budget nous occupant tout au long de l'année, en sus de l'exécution des budgets votés. Je sais que sont déjà en cours les premières réunions préparatoires à l'édition 2018. Je voulais également remercier les élus, mes adjoints, et mon cabinet, qui travaillent à cette préparation, ce qui nous permet de prendre des arbitrages et de porter auprès de la Maire de Paris nos demandes, celles-ci étant très souvent acceptées. Cela nous permet de travailler dans des conditions confortables.

La dotation de l'arrondissement se répartit entre trois dotations que nous votons avant le vote du budget de la Ville de Paris. Nous l'avons approuvée lors du Conseil de septembre dernier. Elle s'élève à 8 M€ pour 2017.

Elle comporte plusieurs axes transversaux : essayer, à travers chaque euro dépensé, que ce soit en fonctionnement ou en investissement (et cela demande un travail important sur la manière de passer les commandes publiques, sur la manière d'associer les premiers usagers, les citoyens et les habitants de l'arrondissement), d'inclure un effort et un accent particulier sur la végétalisation, sur les toits, les murs, les cours, les pavés, les rues, les jardinières de l'espace public, y compris en dehors de nos espaces verts.

Nous essayons aussi d'inclure de l'art, dans les écoles, les bibliothèques, les crèches, les équipements sportifs. Dès que nous prévoyons des travaux de rénovation ou de peinture, nous essayons, dans les couloirs, les parties communes, les sanitaires, d'y apporter une touche d'art.

Notre mairie, comme la Ville de Paris, est engagée dans une démarche responsable de développement durable, dans sa manière d'acheter et de concevoir les travaux. Cela passe par le choix des produits, mais aussi par les options qui nous sont proposées dans les travaux, quelle que soit leur taille (remplacement de chaudière, type de peinture) ; cela passe également à travers les achats, par exemple de la Caisse des Écoles. Lorsque nous avons à passer des commandes, nous faisons en sorte qu'elles soient au maximum en lien avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire, voire circulaire, et que les produits soient d'origine biologique, labellisés, ou durables, respectant l'environnement dans leur production. Nous arrêtons d'acheter du coca, pour les réceptions, par exemple. (Cela va faire des malheureux autour de la table). Nous achetons du café bio, du jus de pomme, du vin, en cubitainer, en évitant les emballages individuels. Ce sont les pratiques quotidiennes de l'Administration. Nous essayons même de vivre sans chauffage, afin de faire des économies d'énergie (une chaudière ayant été légèrement endommagée).

En introduction de cette communication, je voulais faire un focus sur les budgets d'investissement des conseils de quartier. En effet, nous avons souhaité associer les six conseils -deux dotations restant suspendues et s'accumulant depuis quelques années- pour, sur la base de leurs propositions, et après un vote au mois de novembre dernier, les pousser à la consommation de cette enveloppe. Ni moi ni Didier ANTONELLI n'avions l'idée de dépenser cette enveloppe comme bon nous semblait. Il nous paraissait normal de les y associer et de réaliser des projets d'investissements. Vingt-sept projets ont donc été validés et votés au mois de novembre dernier, pour un montant de 184 289 euros. Reste un solde, mais nous allons à nouveau revenir vers les conseils de quartier pour finir de consommer cette enveloppe. Ces projets sont divers : des micro-projets, pose de jardinières, pose d'accroche-vélos, des investissements pour végétaliser la ville au travers de l'art urbain... Nous allons mettre en place un comité de suivi. Nous nous sommes engagés à ce que ces projets puissent rapidement être mis en œuvre et réalisés.

Ce budget d'investissement est réparti sur les investissements localisés à hauteur de 535 000 euros : ce sont des budgets qui dépendent des enveloppes des adjoints sectoriels de la Maire de Paris, mais qui concernent des équipements et des espaces publics d'envergure parisienne. Ce budget d'investissement comprend également les investissements d'intérêt local, à hauteur de 3 621 000 euros. Pour les équipements et les espaces publics, 25 % de ces investissements d'intérêt local est consacré au budget participatif.

Un investissement public municipal s'incarne aussi par le Plan d'investissement de la mandature à l'échelle de notre arrondissement. Ce sont des opérations de très grande envergure. Notre arrondissement rentre cette année dans le vif du sujet pour plusieurs projets. J'y reviendrai dans le détail.

En ce qui concerne les espaces publics en investissement, le montant total, que cela concerne la Direction de la Voirie ou la Direction des Espaces Verts, s'élève à 1 697 250 euros. Les opérations les plus significatives concernent le square du Serment-de-Koufra et le square Lamarck (situé dans le prolongement de la place Denfert-Rochereau), pour des rénovations de jeux pour enfants et l'aménagement d'un jardin partagé. Nous y ajouterons, à la demande des habitants, des projets de compost qui nécessiteront l'investissement de la Ville de Paris.

Cette année 2017 sera marquée par l'aménagement de la rue de Coulmiers, entre la rue Friant et l'avenue du Général Leclerc, pour un montant de 200 000 euros. Nous nous étions engagés auprès des habitants de cette rue, dans le prolongement de la livraison du programme Paris Habitat Nexity et de la rénovation de la petite gare, à aménager cette rue sur un mode beaucoup plus apaisé, en faisant en sorte que cette rue ne soit plus un chemin bis pour rejoindre l'avenue du Général Leclerc, et qu'il y ait moins de circulation automobile et de nuisances.

Nous avons inclus dans le budget 2017, en complément du budget espaces publics Coulée Verte Vercingétorix voté en 2016, 480 000 euros d'investissements, portés par la Direction de la Voirie, pour ne pas faire les choses en décalé, et avoir une démarche d'aménagement urbain cohérente, dans un calendrier cohérent pour les habitants. Ces 480 000 euros, qui seront consacrés à des aménagements de voirie, concernent la rue Pernety, sur la partie située entre la rue de l'Ouest et la rue Vercingétorix, ainsi que la rue Alain, qui débouche sur la rue Vercingétorix, avec l'aménagement d'un carrefour plus sécurisé pour les piétons, les vélos et les voitures.

Nous continuons la rénovation de la rue Boissonade. Nous avons également prévu un budget pour la rénovation de la chaussée très abîmée d'une partie de la rue Froidevaux. Nous allons également commencer la réfection des trottoirs du boulevard Raspail, entre la place Denfert-Rochereau et la rue Schœlcher, avec un règlement du stationnement libre sur cette partie, qui crée beaucoup de nuisances : non réglementé, il est un peu anarchique, ce qui rend les choses compliquées en termes de propreté et d'usage, des voitures y stationnant très longtemps. C'est une demande des habitants, que nous avons réussi à intégrer dans la programmation budgétaire, suite à des marches exploratoires dans le quartier.

En ce qui concerne les travaux d'investissement importants, qui rentrent dans le cadre du Plan d'investissement de la mandature, démarrera cette année 2017, sur des budgets souvent votés les années précédentes, le chantier de la rue Daguerre, de l'avenue du Maine à l'avenue du Général Leclerc. Les prochains mois vont être compliqués, nous pouvons déjà le constater. Ce projet est inscrit dans le Plan d'investissement de la mandature de la Ville de Paris à hauteur de plus de 2 M€. Démarreront également les travaux d'aménagement de l'avenue du Général Leclerc, avec un début des travaux au cours de l'été ou à la rentrée 2017, pour la partie sud, située entre le tramway et la place Hélène et Victor Basch. Le tronçon nord suivra. Le budget total de cette opération s'élève à 10 M€. Par ailleurs, les travaux de fin d'aménagement de la promenade plantée et du nouveau quartier Broussais ont commencé. Ils comprennent la requalification totale, entre la rue des Mariniers et le square des Arbustes, de la promenade plantée et du parvis situé devant la Maison des pratiques artistiques amateurs.

Nous allons mettre le 14^e arrondissement en chantier, uniquement cette année. Nous reviendrons ensuite à des choses plus calmes. Nous mettrons en place des comités de suivi de chantiers.

Le budget total pour les équipements concerne les écoles, les bibliothèques, les équipements sportifs, les centres d'animation, les équipements petite enfance. Il s'élève à 2 458 450 euros.

Les travaux dans les équipements sportifs concernent le gymnase Didot et une salle du gymnase Guilleminot. L'année 2017 représente la première tranche budgétaire ; le temps de finir les études et de retenir les entreprises, nous investissons 300 000 euros provisionnés pour la rénovation du gymnase Huyghens. Les travaux commenceront en 2018 et s'étaleront sur deux années.

Nous avons essayé de montrer la répartition des différents types d'investissement d'intérêt local. La priorité va aux travaux dans les écoles ; près de 52 % du budget y est consacré ; 21 % va en direction des équipements Jeunesse et Sports ; 20 % à la petite enfance et 7,5 % aux équipements culturels (notamment les bibliothèques). Ces chiffres sont accessibles sur le site de la mairie d'arrondissement.

Nous avons également réparti les travaux par nature : 58 % correspondent à des travaux de mise en sécurité des équipements. Cela concerne essentiellement les équipements scolaires et de petite enfance, afin de mettre en sécurité l'ensemble des équipements. Quelques exemples d'intervention : 19 écoles seront concernées, dont l'école de la Sibelle, l'école Maurice Ripoche, pour des travaux importants de menuiserie, qui permettent de réaliser des économies de chauffage, une meilleure insonorisation des parties communes et des salles de classe. Nous allons également rénover la cour de l'une des écoles Chantin. Je ne vous liste pas l'ensemble des travaux, car cela occupe quatre pages.

Nous les communiquons systématiquement aux directeurs et directrices, ainsi qu'aux parents d'élèves élus, afin qu'ils aient une visibilité parfaite sur la programmation de ces travaux.

Nous allons nous attaquer au centre d'animation Montparnasse par des travaux d'amélioration acoustique et de rénovation électrique. Quatre crèches bénéficieront de programmation de petits travaux, dans le cadre du PIM. La crèche Pernety va fermer pour être entièrement rénovée.

Dans le cadre du PIM également, démarreront cette année les travaux du futur conservatoire, ceux du futur centre sportif Élisabeth, ceux du musée Jean Moulin et de la Libération et ceux du nouveau musée des Catacombes.

L'ensemble des budgets votés lors du budget participatif représentent plus de 1 M€ en termes de réalisation et d'investissement. Nous allons nous attacher à réaliser cela conformément à ce qui a été voté. Le budget participatif, voté en septembre dernier, représente un total de plus de 4 M€. Les projets retenus sont les suivants :

- Création d'une coulée verte avenue Denfert-Rochereau, pour un montant de 440 000 euros ;
- Création d'une halle alimentaire pour un budget de 800 000 euros. L'appel à projet est lancé et nous attendons avec impatience les candidatures ;
- Développement des jardins partagés, pour un montant de 122 000 euros ;
- Poursuite de la végétalisation, pour un montant de 98 000 euros ;
- Création de nouveaux équipements sportifs, pour un montant de 390 000 euros ;
- Projet pour le réaménagement de la place de la Porte de Vanves, pour un montant de 70 000 euros ;
- Requalification de la façade des écoles maternelles et élémentaires 188 et 190 Alésia, pour un montant de 612 000 euros ;
- Réhabilitation de la ferme Montsouris, pour en faire une maison à vocation citoyenne et culturelle, pour un montant de plus de 1 600 000 euros. Une réunion de travail aura lieu prochainement.

J'ajoute qu'en termes d'investissements, notamment sur les espaces publics, le 14^e arrondissement va bénéficier du fonds d'investissement métropolitain, pour un certain nombre de travaux de voirie, liés à la Métropole du Grand Paris. La Ville de Paris avait déposé des projets qui concernaient les aménagements en direction des cyclistes, à savoir des traversées et des liaisons entre Paris et les villes mitoyennes. Une délibération du Conseil de ce soir porte sur ces questions (passerelle du Cambodge). L'ensemble des portes (Chatillon, Didot, Vanves...) bénéficieront cette année d'un soutien financier de la Métropole du Grand Paris pour l'aménagement de pistes cyclables, afin de pouvoir traverser plus facilement notre communauté urbaine.

Je laisse mes collègues présidents de groupe prendre la parole.

M. LESAIN

Bonsoir à tous. Merci, Madame la Maire pour cette communication qui est un peu parcellaire sur les éléments que nous avons reçus. J'ai eu l'occasion de vous l'écrire lors de la préparation de ce conseil. Vous l'avez complétée pendant l'intervention que vous venez de faire, mais d'année en année nous avons l'impression que de moins en moins d'informations nous sont données dans cette communication, et c'est un peu dommage.

Vous vous félicitez que les réunions aient déjà démarré dans votre équipe pour le budget 2018. Nous, groupes politiques, depuis combien de temps n'avons-nous pas eu de réunion budgétaire comme c'était un engagement depuis le début de votre mandat ? Cela fait un moment. Je crois que nous avons adopté le budget primitif en fin d'année, et vous aviez annoncé que le début d'année serait l'occasion d'une telle réunion.

Une bonne nouvelle : le fait que les conseils de quartier aient pu, par le biais d'une organisation un peu spécifique, consommer un montant sensible du budget qui commençait à s'additionner et à se maintenir depuis un certain temps, lors d'une journée « tout doit disparaître » menée par Didier ANTONELLI, ce qui me donne l'occasion d'une question. On voit que des projets ont pu émerger dans

le cadre de cette nouvelle façon de réanimer le budget d'investissement des conseils de quartier : qu'en est-il de la question que vous aviez posée en 2015 à la Maire de Paris, demandant, je cite, de « favoriser de manière importante le budget de fonctionnement et diminuer le budget d'investissement dans une enveloppe globale identique ou en diminuant le total de ces budgets. » Maintenez-vous votre souhait de diminuer le budget d'investissement des conseils de quartier ?

Je continue, en déroulant votre communication, avec des remarques et des questions, certaines questions n'ayant pu vous être posées au préalable. Concernant la rue de Coulmiers, mes interrogations portent sur deux points : on sait que cette rue a été mise à rude épreuve dans le cadre des projets immobiliers qui ont été menés. C'est toujours le cas dans de tels projets d'ampleur. Les promoteurs concernés ont-ils pu indiquer une participation sur la rénovation de cette voirie qui a été extrêmement sollicitée à cette occasion ? Second sujet, lié à la proximité de la petite ceinture : un certain nombre de sujets sortent aujourd'hui sur la sécurisation autour de la petite ceinture dans le 15^e, arrondissement qui a avancé un peu plus vite que nous sur l'ouverture de cet espace. Y a-t-il d'ores et déjà des mesures que vous avez pu identifier, pour faire mieux que ce qui a été fait au niveau du 15^e ?

Ma seconde remarque concerne la rue Boissonade : quelles sont les conclusions auxquelles vous êtes parvenue concernant cette rue qui borde le futur quartier Saint-Vincent-de-Paul ? Nous avons eu l'occasion de vous interroger l'an passé. Je le refais cette année, une deuxième tranche étant concernée : comment avez-vous pensé la rénovation de cette rue dans la mesure où tous les équipements publics importants, comme l'école, le gymnase, ou certains espaces d'activités, seront situés du côté de la rue Boissonade dans la future parcelle Saint-Vincent-de-Paul ? Cette rue est-elle en mesure de devenir de fait une rue « arrêt-minute » pour desservir l'ensemble des équipements ? Il y a de vraies interrogations à ce sujet.

Concernant les travaux de la rue Daguerre : quel est le calendrier pour la partie piétonne, de façon à ne pas pénaliser les commerçants ? Je vous rappelle que les commerçants de la rue du Maine avaient eux aussi été soumis à rude épreuve dans la mesure où les calendriers initiaux avaient été retardés, comme c'est souvent le cas lors de travaux. Comment les commerçants vont-ils appréhender cette période, celle avec les terrasses, lors de laquelle ils font le plus d'affaire ? Je ne pense pas que le commerce dans le 14^e se porte aussi bien pour que l'on puisse se permettre de les laisser dans la difficulté, mais j'imagine que vous avez pensé à ce sujet. Par ailleurs, la rue Daguerre était budgétée l'an passé à 3,1 millions. Cette année, elle l'est à 2,3 millions. Pouvez-vous nous confirmer que ces 800 000 euros ont bien été consommés, ou s'ils ont été réaffectés à d'autres sujets.

Un mot sur l'avenue du Général Leclerc : l'an passé, le PIM, dans ce même document de communication budgétaire, prévoyait la rénovation de l'avenue du Général Leclerc. Cette année, la communication prévoit la rénovation de la partie sud de l'avenue. La partie nord a donc disparu. Ce qui a disparu dans votre document est le coût annoncé. L'année dernière, nous avions un coût pour l'intégralité de l'avenue : 10 M€. Vous venez de dire que le budget total de Denfert à la Porte d'Orléans, était inscrit pour 10 M€ sur ce budget de la mandature. Quel est le coût de la partie sud, sachant que les documents de la Ville de Paris, qui travaille depuis des années sur le réaménagement de cette partie sud, budgétaiement 10,4 M€ minimum pour la section sud et la place Basch. Or, vous prévoyez toujours 10 M€, depuis la porte d'Orléans jusqu'à Denfert-Rochereau. Quel est le montant que vous avez identifié pour la partie sud de l'avenue ? Que deviennent les financements identifiés pour le plan vélo, dans la mesure où, dans les différents scénarii que vous avez portés sur l'avenue du Général Leclerc, il n'y a plus de piste cyclable en site propre sur l'avenue ? Les financements du plan vélo sont-ils remis en cause ? Je vous rappelle que parmi les différentes hypothèses encore en lice, les vélos circuleront avec les bus, ou plus probablement avec les piétons, ce qui fait courir des risques (plus aux piétons qu'aux vélos).

Autre question : vous indiquez à nouveau au PIM la promenade plantée de Broussais. Elle était chiffrée l'an dernier à 13,7 M€. Cette année, nous n'avons plus de chiffres. Pouvez-vous me confirmer les montants identifiés ?

J'en viens aux équipements. Nous avons là un souci, j'ai eu l'occasion de vous l'écrire par mail (et je n'ai pas de réponse à ce stade) : vous avez apporté quelques réponses dans votre intervention. Cela rend les choses compliquées quand on veut, comme nous, préparer ce conseil de façon la plus sérieuse possible. Sur la partie équipements, nous n'avons eu que peu d'informations sur les travaux

que vous souhaitiez engager : pas de liste de travaux prévus. Comment pouvons-nous nous prononcer sur ces différents travaux ? Parmi les quelques indications que nous avons, figure le budget consacré au gymnase Didot et au gymnase Guillemillot (160 000 euros). Le gymnase Didot bénéficiait déjà d'un budget en 2016 ; ce que vous nous indiquez constitue-t-il des reports de travaux ou de nouveaux travaux ? Pouvez-vous nous confirmer si ce sont les mêmes choses ou de nouvelles interventions ?

Sur Huyghens, nous avons bien compris qu'il n'y avait pas de travaux prévus cette année, mais que de l'argent interviendra pour des travaux en 2018 et 2019. Nous pouvons également regretter les quelques indications éparses que vous nous avez fournies par domaine d'intervention : nous savons que vous allez intervenir pour un tel montant de mise en sécurité mais jamais sur quels équipements. Quelle part des travaux de mise en conformité et d'accessibilité avez-vous identifiée parmi les investissements pour l'année prochaine ? C'est une information qui pourrait nous être utile.

Concernant les travaux par secteur d'activité (puisque ce sont les seules indications que nous avons à ce stade), nous pouvons constater la baisse de 100 000 euros de budget par rapport à 2016 sur les équipements petite enfance (- 19 %). On se réjouira d'un budget supplémentaire sur les écoles : + 110 000 euros. Je voudrais connaître la part correspondant au budget participatif. En effet, nous avons bien constaté l'an passé qu'un certain nombre de projets du budget participatif étaient finalement réintégrés dans ce budget prévisionnel que vous identifiez.

Une autre interrogation est relative au Plan d'investissement de la mandature : vous évoquez les 15 millions de budget pour le conservatoire que vous souhaitez construire Porte de Vanves. Je m'étonne que cette formulation ait changé par rapport à l'année dernière. Je ne dis pas que je m'inquiète, je dis que je m'étonne. On ne parle plus des bureaux des services sociaux. Qu'en est-il exactement ?

Concernant le complexe aquatique du stade Élisabeth, projet en faveur duquel j'avais eu l'occasion de voter, le budget a été revu à la baisse : un demi-million d'euros en moins sur le plan d'investissement de la mandature. Ce budget a-t-il été réaffecté ailleurs ? Et, nous l'espérons, au 14^e arrondissement ?

Je termine en vous interrogeant sur un point qui figurait dans le Plan d'investissement de la mandature que vous portiez les années précédentes : la question d'un équipement petite enfance à la ferme Montsouris. Dans le cadre du projet porté sur le budget participatif, il n'en est plus question. Qu'en est-il ? Est-ce toujours le cas ?

Concernant les équipements, vous nous avez fait savoir que quatre pages de précisions sur les travaux étaient fournies à l'ensemble des personnes intéressées. Cela n'a pas été le cas des conseillers de l'opposition. Nous vous demandons de bien vouloir nous les faire parvenir. Merci.

Mme CARRERE-GEE

Nous aurions souhaité pouvoir disposer d'une fiche par projet. Le niveau d'information est vraiment pauvre. Pouvons-nous disposer d'une fiche récapitulative par projet d'investissement ? Cela nous conviendrait.

En ce qui concerne la maison à vocation culturelle et citoyenne Montsouris, je n'ai rien entendu sur la question de l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

Enfin, j'ai une question sur les délais de réalisation de la promenade plantée de Broussais. Le parvis de l'espace culturel de la Maison des pratiques amateurs est vraiment vilain. Des petits plots ont été plantés pour empêcher les voitures de se garer, mais nous attendons toujours la promenade plantée.

Mme PETIT

Tout le monde l'attend.

Mme CARRERE-GEE

Ce n'est pas parce que nous attendons vos magnifiques projets, Madame la Maire, qu'il faut avoir une sorte de brousse avec des herbes folles. Cela commence à être long. Si vous pouviez nous donner des précisions, ce serait bien.

M. LETISSIER

Le budget est toujours un moment politique important, en particulier lorsque l'opposition demande des précisions, mais aussi lorsqu'une majorité municipale a l'occasion de présenter des éléments chiffrés. En tant qu'écologistes, nous œuvrons pour que les politiques publiques soient de plus en plus écologistes, que le projet soit de plus en plus écologiste ; à cet égard, nous sommes satisfaits des nombreux projets qui vont voir le jour, ainsi que des projets d'aménagement. L'objectif est une ville qui baisse ses émissions de gaz à effet de serre, qui baisse ses consommations d'énergie, qui s'adapte aux dérèglements climatiques, qui préserve la biodiversité, qui diminue la pollution liée à la circulation automobile, et laisse plus de place aux transports collectifs, aux vélos et aux piétons. On retrouve ces priorités à la fois dans les aménagements du quotidien, rue par rue, morceau de trottoir par morceau de trottoir, mais aussi dans les grands projets inscrits au PIM.

Nous aimerions nous féliciter de la démarche environnementale menée par la mairie du 14^e arrondissement, remercier l'administration de la mairie du 14^e pour son implication sur cette question, avec l'objectif de travailler sur la politique des achats, en favorisant des produits biologiques, de proximité ou durables, en laissant plus de place aux organisations de l'économie sociale et solidaire dans un certain nombre de fournitures de biens et services, et en menant une politique au niveau de la sensibilisation aux gestes écoresponsables.

Un certain nombre de grands projets sont lancés : cela fait des années que nous militons pour une avenue du Général Leclerc qui donne plus de place aux transports collectifs, aux vélos, aux piétons, et nous nous félicitons que ce grand chantier soit lancé, d'abord sur la portion sud, mais il s'agit d'un projet global qui trouvera sa cohérence, auquel nous associons les habitantes et les habitants. Sur la rue Daguerre, c'est toujours le même esprit : donner plus de place aux piétons. Les travaux autour de la coulée verte comportent des aménagements laissant plus de place aux circulations douces.

En ce qui concerne le budget participatif, cela a été très positif de faire ce travail avec les conseils de quartier. Les projets de végétalisation, en effet, sont souvent des projets de proximité pour lesquels les habitantes et les habitants sont très heureux de s'impliquer. Nous nous félicitons donc d'un certain nombre de projets.

Toutes ces politiques écologiques s'inscrivent dans un horizon de long terme qui prend son sens dans tous les débats autour du Plan climat de la Ville de Paris. Une nouvelle version de ce Plan climat est en cours d'élaboration, et nous militons pour aller vers un horizon encore plus ambitieux, vers une ville qui soit neutre en carbone. Nous ferons tout notre possible pour que les habitantes et les habitants soient associés à cette élaboration. C'est déjà le cas, puisqu'ils ont l'occasion de participer, notamment sur internet.

M. GRUNENWALD

Comme chaque année, par un souci de transparence vous avez souhaité organiser un débat sur la programmation budgétaire 2017. Comme chaque année, nous avons entendu l'opposition, qui ne trouvant rien à dire sur le fond, s'évertue à critiquer la forme, sans trop y croire elle-même.

En tant que groupe SRA, nous souhaitons vous assurer de notre soutien et de notre satisfaction. Comme premier groupe politique de cette majorité, nous sommes résolument à vos côtés. Notre satisfaction est de constater qu'en 2017 notre état spécial augmente de 2,7 % par rapport à l'an dernier. Cela permettra de soutenir l'art urbain, de favoriser les circuits courts et d'encourager les comportements éco-responsables.

Par ailleurs, le budget d'investissement des conseils de quartier, dont le solde cumulé avoisine les 300 000 euros, permettra le financement de 27 projets. On a souvent glosé pour critiquer les budgets

d'investissement des conseils de quartier. Grâce à vous, madame la Maire, et à votre adjoint, Didier ANTONELLI, nous avons trouvé une solution, avec les conseils de quartier qui ont eux-mêmes choisi et présenté les 27 projets.

Le budget d'investissement 2017, quant à lui, s'inscrit dans la poursuite des efforts engagés, qui reflètent nos priorités et notre identité. Quelques exemples : 100 000 euros pour l'élargissement du trottoir de la rue Alain, 100 000 euros pour le carrefour Alain-Pernety, 280 000 euros pour l'aménagement de la rue Pernety entre Ouest et Vercingétorix. Sur le plan d'investissement de la mandature : réaménagement de la rue Daguerre entre janvier et septembre. Cela fera plaisir à de nombreux habitants et riverains qui attendaient depuis plusieurs années, sans oublier le tronçon sud de l'avenue du Général Leclerc, attendu depuis plus longtemps encore.

Je ne souhaite pas être trop long ; je fais donc des choix pour illustrer mon propos : entre Pernety et Vercingétorix d'un côté et Daguerre Général Leclerc de l'autre nous assurons une rénovation des axes nord et sud et transversaux et une meilleure qualité de vie pour ses habitants.

Concernant l'investissement sur les équipements, là encore quelques priorités de mandature : 52 % de budget d'intérêt local est consacré à l'éducation, ce dont on ne peut que se féliciter. Dans le cadre du PIM, nous lançons cette année trois grands chantiers : dans le cadre du Plan nage à Paris, la piscine Élisabeth, pour 19,5 M€, le conservatoire de la Porte de Vanves pour 15 M€, le transfert du musée Jean Moulin, l'entrée des Catacombes et l'aménagement de la place Denfert-Rochereau pour 17 M€.

Pour conclure, comment ne pas parler du budget participatif : il en est à sa troisième année d'existence et n'en déplaît aux esprits grincheux, c'est une réussite, tant pour le 14^e que pour Paris. En 2016, il s'est élevé à 4,2 M€, dont au moins 900 000 dédiés aux quartiers populaires, avec quelques projets emblématiques tels que la coulée verte à Denfert-Rochereau ou la halle alimentaire solidaire.

Il est temps pour moi de conclure ce bref propos pour vous dire que nous nous félicitons des choix qui figurent dans ce budget, qui sont le fruit d'un travail que je sais long, mais fructueux, et qui témoigne d'une volonté politique forte : assurer ensemble une meilleure cohésion des quartiers du 14^e arrondissement pour en faire un arrondissement toujours plus attractif, ce que l'augmentation de la population tend à prouver.

Mme PETIT

Merci pour vos interventions. Je vais me permettre de répondre sur les quelques questions posées. Sur la méthode, d'abord, monsieur LESAIN : je souhaite que cette communication ait lieu dans chaque conseil d'arrondissement. Je ne suis pas sûre que ce soit le cas, mais j'espère que nous donnerons l'exemple aux 19 autres arrondissements de Paris. Nous nous étions entendus pour organiser avant chaque vote de délibération budgétaire une réunion avec les présidents des groupes du conseil d'arrondissement pour défricher et que vous puissiez poser des questions, ce qui n'enlève rien aux débats en séance. Nous avons encore quelques années à passer ensemble, nous pouvons toujours faire des améliorations, mais nous avons toujours convenu avec l'ensemble des présidentes et présidents de groupes de ce conseil que nous nous réunissions avant le vote des délibérations sur le budget primitif et sur le budget supplémentaire, jamais lors des communications que je fais comme maire sur le budget de l'année. Pas de fausses mauvaises intentions ; je propose que nous soyons sur des débats sereins et efficaces.

Je ne donne pas la liste exhaustive sur laquelle nous nous sommes entendus et sur laquelle nous avons arbitré ; je donne les grandes lignes. Si vous voulez savoir -je dis au hasard- que dans l'école de la rue Sarrette, nous allons refaire la peinture du couloir du premier étage pour un montant de 10 000 euros, nous pouvons vous informer de cela. Nous pouvons aussi vous dire que nous allons refaire dans tel square un petit bout d'allée... non, je me contente de vous donner les grandes lignes et les éléments les plus marquants. Vous souhaitez que nous donnions l'ensemble des fiches techniques des travaux menés dans le 14^e arrondissement : je vous invite, puisqu'en général, chaque projet donne lieu à des réunions de concertation et d'information, à y assister et à donner votre avis, sauf si vous aviez des questions à poser sur telle ou telle école (restauration de la cour, du réfectoire...). Ce sont de vraies questions auxquelles nous pouvons répondre. Nous vous engageons à vous donner une réponse sur oui, non et pourquoi.

Sur le « tout doit disparaître », ce n'est pas très constructivement formulé. Il ne s'agit pas de tout faire disparaître.

M. LESAIN

Mais j'ai dit que c'était très bien !

Mme PETIT

Je n'ai jamais porté l'idée de diminuer l'enveloppe des conseils de quartier. Jamais. J'ai simplement dit que nous constatons que les conseils de quartier avaient de plus en plus de demandes sur la dotation de fonctionnement, pour créer, mettre en place des animations, des prestations de petits concerts... Nous nous posons la question, les conseils de quartier y ont répondu, et nous y avons répondu ; cela ne nous dérange pas de maintenir cette enveloppe et cette dotation d'investissement. Nous nous disions que cette dotation serait peut-être amenée dans les prochaines années à évoluer du fait de la bonne mise en route et la progression de plus en plus importante du budget participatif, qui permet aux conseils de quartiers, aux citoyens, aux associations, collectivement ou individuellement, de déposer des projets. Jamais nous n'avons porté la question de diminuer la dotation d'investissement des conseils de quartier. Au contraire, nous nous sommes dit qu'il fallait augmenter la dotation de fonctionnement. Jusqu'à présent, nous n'avons pas eu de réponse favorable de la Ville de Paris ; en effet, le budget de fonctionnement est toujours plus contraint. Nous continuerons cependant à porter ce débat.

En ce qui concerne la rue Boissonade, cette rue ne sera pas impactée par les travaux de Saint-Vincent-de-Paul ; en effet, l'ensemble des accès chantiers importants se feront par l'avenue Denfert-Rochereau, qui est l'accès le plus important et le plus réaliste pour mener les travaux de démolition ou de construction. Ce ne sera pas un dépose-minute, puisque l'accès principal de Saint-Vincent-de-Paul se fera par l'avenue Denfert-Rochereau. Ce sera un quartier très préservé de la circulation automobile, avec un trafic restreint à la desserte des riverains : accès riverains, accès véhicules de secours, de déménagement ou de nécessité de service public, livraisons des différents équipements. Le bâtiment Lepage fera l'objet d'un projet de construction, car l'un des bâtiments sera démoli ; nous verrons au moment de la concertation comment se dérouleront les liens entre la rue Boissonade et le reste du quartier. Nous avons prévu que ce soit quelque chose de doux, que l'on puisse y accéder de manière piétonne. Il n'y aura pas de dépose minute à cet endroit. Nous avons programmé en toute connaissance de cause la restauration de cette rue, suite à de nombreuses réunions de concertation ; nous savions en effet qu'elle ne serait pas impactée par le chantier.

Nous sommes en contact quasi quotidien avec les commerçants de la rue Daguerre. Nous avons calé la date de départ des travaux, car ils voulaient pouvoir fonctionner pendant la période de fête que nous venons de passer. Quand un chantier démarre, on espère toujours que cela termine dans les temps. La rue ne sera pas fermée dans sa totalité, mais par tronçons. L'ensemble des commerçants ont reçu un courrier. Nous les suivons régulièrement : Sylvie, la Direction de la voirie... Le comité de la rue Daguerre sera informé en temps réel des retards éventuels, des bonnes ou des mauvaises nouvelles. Les travaux ont commencé. Nous allons faire un vrai travail de proximité sur les terrasses, les droits de terrasse, aujourd'hui ; ou plus tard. On ne peut que se réjouir que cette rue soit désormais dans une phase de rénovation complète.

Sur les travaux du PIM en terme d'espace public, vous pourrez demander à vos collègues maires de l'opposition municipale : les grands projets sont d'abord examinés au niveau de l'arrondissement. Nous faisons remonter au secrétariat général de la Ville de Paris les projets que nous finalisons, en lien avec la concertation des services. La Maire de Paris affirme qu'à objectifs équivalents, nous cherchons à faire des économies, c'est-à-dire à bien regarder, détail par détail, nature de travaux par nature de travaux, si nous pouvons réaliser le même projet pour des budgets un peu moins importants. Je trouve cette démarche totalement légitime. Elle fonctionne et nous obtenons souvent des résultats d'économie : nous ne sommes pas obligés de mettre tel type de pavé hors de prix, mais nous pouvons revenir sur des aménagements beaucoup plus sobres, qui répondent aux mêmes objectifs. C'est pour cela que certains projets, par exemple, étaient affichés sous la précédente mandature à plus de 16 millions d'euros (je pense à la future promenade plantée Broussais) et que nous avons demandé à la Ville de Paris, toujours en respectant le cahier des charges et le projet

défini par les élus et avec les habitants, de réaliser la même chose, pour un budget total de 11,3 M€. C'est moi-même qui ai demandé cela, et nous sommes arrivés à ce montant d'économie. Le projet sera conforme à ce qui a été décidé, mais avec des choses beaucoup plus *soft*.

En ce qui concerne l'avenue du Général Leclerc, nous avons toujours dit que hors budget plan vélo, le budget était de 10 M€, inscrit au PIM. Il est décomposé ainsi : un premier chiffrage, qui commence à s'affiner, sur le tronçon sud, hors place Hélène et Victor Basch, fait apparaître un budget de 3,7 M€. Nous nous sommes engagés à refaire un revêtement anti-bruit, pour essayer d'atténuer encore plus les nuisances sonores. Le budget du réaménagement de la place d'Alesia s'élève à 2,3 M€ et le tronçon nord à 3,4 M€, qui comprendra aussi le petit bout de l'avenue Rol-Tanguy, situé entre les deux musées (Musée Jean Moulin et musée des Catacombes).

Nous regardons avec Christophe NAJDOVSKI si dans le cadre du plan vélo nous pouvons trouver des financements complémentaires. Le projet sera en tous cas tel qu'il a été discuté et concerté. Ces 10 M€ nous permettent déjà de faire ce que nous avons décidé pour le tronçon sud et la place Basch.

Sur l'équipement petite enfance ferme Montsouris, nous avons demandé à la Ville de Paris et au secrétariat général de regarder. Une vraie question se pose sur les équipements petits enfance de la rue Broussais, en rez-de chaussée des immeubles Paris Habitat, qui comprennent une halte-crèche et une halte-garderie. Ce sont deux équipements vétustes qui demandent un réaménagement. Ils permettraient d'accueillir plus d'enfants. Nous avons donc demandé au secrétariat général si sur la ferme Montsouris (sur le pavillon Troubadour), cet équipement en direction des assistantes maternelles, était toujours pertinent ou si l'on ne pouvait pas trouver l'équivalent ailleurs dans le quartier, ce qui nous permettrait d'orienter le pavillon Troubadour vers un autre usage (citoyen, culturel, en lien avec la ferme). En effet, le programme, tel qu'il a été étudié par la Direction de la Petite Enfance prévoyait quelque chose d'assez étriqué. Nous n'avons encore rien tranché ; nous avons soumis cela au secrétariat général et nous allons en discuter au cours de cette année.

Le conservatoire se fera bien Porte de Vanves. Nous nous sommes adressés par courrier aux riverains de la future parcelle du conservatoire. Je me suis adressée à la Maire de Paris, car nous n'avions en septembre aucune réponse satisfaisante sur la faisabilité de l'immeuble qui devait accueillir les services sociaux sur cette même parcelle. Aussi bien la Direction de l'Urbanisme que la Direction des Espaces Verts ne trouvaient les moyens pour pouvoir déposer un permis de construire qui nous permette une livraison en 2019 d'un bâtiment satisfaisant. Nous avons déjà rogné une partie des services sociaux, l'ASE. J'ai dit à la Maire de Paris que cela me paraissait compliqué. Par ailleurs, nous n'arrivions pas à replanter les arbres coupés pour le chantier dans la même parcelle, sans rogner sur l'extension de la cour de l'école élémentaire Alain Fournier. Sur la base de ces non-réponses, et pour ne pas faire perdre de temps au projet du conservatoire, la maire de Paris a accepté de retirer cet immeuble devant accueillir les services sociaux et seul le conservatoire sera réalisé. Nous reviendrons très prochainement vers les riverains pour leur présenter ce nouveau projet et les raisons qui nous ont conduits à cet arbitrage final. Je vous rappelle que nous nous étions adressés aux riverains avant même le dépôt du permis de construire, pour étudier la possibilité de construire sur cette parcelle le conservatoire et l'immeuble des services sociaux regroupés. Ce n'est pas possible techniquement, en tous cas pas dans des conditions satisfaisantes. Le projet est donc retiré. Seuls le conservatoire et l'extension de la cour de l'école seront réalisés sur cette parcelle.

Sur la mise en accessibilité, nous avons déjà fait une communication.

M. LESAIN

Nous attendons le détail.

Mme PETIT

Nous regarderons les détails.

Sur le calendrier des travaux de la promenade plantée Broussais, nous ne pouvons pas faire n'importe quel type de travaux. Nous devons respecter la tranquillité des pipistrelles, qui sont des chauves-souris protégées. C'est pourquoi ces travaux sont hachés et ne peuvent pas se faire dans la continuité

(Heureusement que nous n'avons pas trouvé de pipistrelles sur l'avenue du Général Leclerc ou sur la rue Daguerre). Ils commenceront bien cette année et dureront un an et demi, deux ans.

J'espère avoir répondu à l'ensemble de vos questions. Je vous rappelle que cette communication ne fait pas l'objet de vote. Elle a un objectif de partage, d'information et de débat. Je vous propose de passer à l'examen de l'ordre du jour. Mais comme je suis une maire sympa, je passe à nouveau la parole à Madame CARRERE-GEE et à Monsieur LESAIN.

Mme CARRERE-GEE

Sur la petite ceinture, il n'y a pas que les pipistrelles qui sont gênées !

Dans le même ordre d'idée, je regardais dans mes dossiers à quelle date l'administration de la Ville de Paris a appris qu'il n'était pas possible de faire une crèche sur le site de l'ancienne ferme Montsouris. C'était à l'automne 2014. Je suis stupéfaite quand je vous entends ce soir dire qu'il est probable qu'on ne pourra pas faire une crèche. C'est évident depuis le début. Cela avait été dit dès la fin de l'ancienne mandature. Je trouve que les délais de réflexion sont conséquents. Les délais de réalisation de la promenade Broussais sont aussi très conséquents : deux ans de travaux à partir de maintenant ! C'est extrêmement décevant.

Mme PETIT

C'est décevant mais ce sera fait.

M. LESAIN

Première remarque sur la qualité de notre débat : il y a peut-être un juste milieu entre donner la liste des couloirs qui vont être repeints et nous donner les informations. En effet, tout ce que l'on sait sur les bâtiments, c'est que 36,2 % concernent des travaux de confort, 58,07 % des travaux de mise en sécurité, et 5,74 % des travaux de modernisation. Point final.

Sur la diminution du budget des conseils de quartier, vous ne l'avez peut-être jamais demandé, mais alors qui a écrit ce paragraphe : « *Sur proposition de Carine PETIT et des élus du groupe socialiste, le conseil du 14^e arrondissement demande à Madame la Maire de Paris d'étudier la possibilité de modifier les budgets alloués aux conseils de quartier, en favorisant de manière importante le budget de fonctionnement et en diminuant le budget d'investissement, dans une enveloppe globale identique, voire en diminuant le total de ces budgets.* » Incroyable !

Concernant l'avenue du Général Leclerc, quand seront lancés, dans ce Plan d'investissement de la mandature, les travaux pour 3,4 M€ du tronçon nord ? Qu'en sera-t-il sur la mandature ? C'est le caractère du Plan d'investissement. Je vous rappelle qu'il y a des antériorités : avant les élections de 2014, il s'agissait de refaire l'avenue du Général Leclerc et la place Denfert-Rochereau, en début de mandat, de refaire l'avenue du Général Leclerc, et désormais, de refaire la partie sud de l'avenue. Ce ne sont pas des économies à périmètre égal comme vous l'indiquez, c'est du renoncement. Toutefois, vos renoncements, parfois, nous vont bien. Quand vous renoncez à construire ce bâtiment de regroupement des services sociaux à la Porte de Vanves, c'est effectivement une meilleure qualité de vie pour l'ensemble des riverains, même si vous n'avez pas accédé à l'intégralité de ce que nous vous demandions. Nous vous demandons toujours le retrait de ce projet. Nous vous demandons aussi toujours le retrait du projet de conservatoire. Vous avez vu que finalement il ne vous en coutait pas grand-chose de reculer sur des projets largement rejetés par les riverains ; encore un petit effort, vous pouvez tout à fait revenir en arrière, une fois de plus.

Mme PETIT

Je vous propose de passer à l'examen de l'ordre du jour. J'annonce la procuration de Valérie MAUPAS à Élisabeth GUY-DUBOIS et de Danièle POURTAUD à Didier ANTONELLI.

Examen des mémoires en délibération sur saisine de la Maire de Paris

- **Projet de délibération 2017 DAE 42**
Marché aux puces et square aux artistes de la Porte de Vanves (14^e) - attribution de délégation de service public

Rapporteur : M. Cyril MOURIN

M. MOURIN

Le marché aux puces et le square aux artistes de la porte de Vanves participent de l'identité du patrimoine de notre arrondissement. Ils regroupent sur un même site un marché aux puces traditionnel, un petit espace où des artistes peuvent exposer leurs créations originales et un espace dédié aux objets de récupération, ce que l'on appelle communément les biffins.

Ce marché fait l'objet d'une délégation de service public qu'il nous faut désormais renouveler. Par le vote d'une délibération en 2016, vous avez approuvé le principe de la délégation de service public, la durée du futur contrat et les principales missions confiées au futur délégataire. Je rappelle en quelques mots qu'il s'agit de la gestion, de l'entretien et l'organisation du lieu. Le délégataire procédera également, sous contrôle de la Ville, au recrutement et à l'installation des commerçants et des artistes. Il veille à l'application des dispositions réglementaires, en lien avec le commissaire de police. Il gère ainsi en liaison avec la Ville de Paris et «l'association des biffins de la porte Didot» le secteur qui leur est réservé. Il perçoit les recettes que les commerçants ou les artistes acquittent pour l'occupation de leur emplacement, selon les modalités que nous avons fixées, et il assure la politique d'animation et de valorisation du marché. Enfin, il verse à la Ville une redevance.

En réponse au dossier de consultation, un seul candidat a fait parvenir une offre dans les délais requis : la société E.G.S. (le délégataire sortant ne s'étant pas représenté). Cette offre est apparue totalement conforme aux critères énoncés dans le dossier de consultation (la commission de concession l'a confirmé). Vous pouvez retrouver dans les pièces afférentes à cette délibération l'ensemble des éléments propres au dossier de ce candidat. J'en retiendrai un seul : le triplement du budget consacré à l'animation du marché, pour un montant de 30 000 €, car je sais que les acteurs locaux étaient très attentifs à cette évolution.

Enfin, je vous rappelle que la redevance forfaitaire annuelle est de 55 000 €, à laquelle s'ajoutera le versement d'une redevance variable égale à 10 % des droits de place perçus.

Il vous est donc proposé de retenir la société E.G.S. pour la gestion du marché aux puces et du square aux artistes de la porte de Vanves. Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

Merci. M. LIEBAULT, puis M. FERTIER.

M. LIEBAULT

Merci pour cette présentation. Nous soutenons cette délégation mais nous souhaiterions obtenir une précision : il est prévu à l'article 26 du contrat de délégation que deux agents seront mandatés pour assurer la prévention de la vente à la sauvette. Pour ceux qui ne connaissent pas l'emplacement, je rappelle que la brocante se situe en parallèle du boulevard Brune, et que 50 emplacements sont situés sur le pont côté Malakoff ; ils sont dédiés aux biffins, avec une cogestion entre la Ville, le délégataire, et l'association des biffins de la porte Didot. Je comprends que ces deux agents de prévention interviennent contre la contrefaçon. En ce qui concerne la vente à la sauvette, il est dit dans l'article que « les commerçants et la clientèle du marché doivent être préservés de l'installation des vendeurs. Le délégataire prévoit la présence permanente de deux agents pour empêcher l'installation de vendeurs à la sauvette. » En effet, en parallèle du carré des biffins, on trouve des « biffins à la sauvette » qui interviennent sur le pont. Qu'est-ce que cela signifie ? Ces deux agents de prévention iront-ils *manu militari* sur le pont empêcher l'installation de ces vendeurs à la sauvette ?

Il est dit qu'ils pourront faire appel à la police. Je souhaiterais avoir plus de précision sur la nature de cette nouvelle mission affectée au délégataire.

M. MOURIN

Cette mission est ancienne. Elle existait déjà. La nouveauté est de la confier à deux agents. Cependant, ils ne sont pas habilités à faire la sécurité eux-mêmes. Il s'agit d'une fonction de médiation, avec la possibilité de recourir aux services de police. Quand des biffins interviennent sur ce marché, ils occupent des emplacements qu'ils doivent payer. Il est compliqué de leur expliquer que d'autres ne payent pas. Le rôle de ces agents est d'inciter les biffins qui sont là de façon illégale à obtenir une carte, et à s'inscrire de façon plus durable sur un emplacement, pour que tout cela soit géré de la façon la plus harmonieuse, y compris à l'égard des riverains.

Mme POLSKI

J'ajouterai une précision : il y a une véritable différence entre biffins et vendeurs à la sauvette. Ces derniers vendent souvent des produits illégaux, tandis que les biffins vendent des produits de récupération. Les vendeurs à la sauvette vendent des produits de contrebande, des faux médicaments, des faux produits de beauté. On ne peut les accepter sur ce marché. J'ajoute que pour les biffins qui vendent des produits de récupération, le droit d'entrée n'est pas élevé.

M. FERTIER

C'est une explication de vote. Comme vous l'avez justement dit, il s'agit d'un marché emblématique du 14^e. Nous trouvons surprenant, voire décevant qu'il n'y ait qu'un seul candidat. Autrement dit, nous n'avons pas le choix. Ce choix est contraint. Dans ces conditions, nous nous abstiendrons.

Mme CARRERE-GEE

Même vote, pour plusieurs raisons : des raisons de sécurité, précédemment évoquées, et l'avis de la commission d'appel d'offre qui est particulièrement mitigé. Je trouve un peu juste ce qui est demandé à la société en termes d'animation du marché aux puces. Par ailleurs, le point sur la propreté n'a pas été abordé. Je ne fais pas partie de la commission d'appel d'offre, mais l'avis de la commission interroge. Je ne sais pas quelle était l'urgence.

M. MOURIN

L'urgence est que nous arrivons à échéance du contrat précédent.

Mme CARRERE-GEE

Quand ?

M. MOURIN

En mars.

Mme PETIT

Évitons les dialogues.

Mme CARRERE-GEE

Le marché actuel ne peut-il pas être prolongé de quelques mois ?

Mme PETIT

Il a déjà été prolongé.

M. AZIERE

Je rejoins les observations faites par mes amis de l'opposition : quand il y a appel d'offres et qu'une seule offre y répond, cet appel d'offres, par nature, est infructueux.

Mme PETIT

Il s'agit d'une délégation de service public.

M. AZIERE

Certes, mais c'est un peu gênant de ne pas répondre dans l'esprit d'un appel d'offre traditionnel.

Mme PETIT

Je vais laisser Cyril et Olivia répondre.

M. MOURIN

Je vais répondre : une procédure est qualifiée d'infructueuse quand il n'y a pas de candidat. Ici, il y en a un. Je comprends que vous regrettiez qu'il n'y en ait qu'un. Trois dossiers avaient été déposés, mais un seul a souhaité aller au bout de la démarche. Nous avons fait toutes les campagnes de publicité habituelles. Je regrette que ce marché n'ait pas suscité plus de candidats, mais un candidat qui avait une bonne notoriété s'est retiré. Nous avons respecté tout le cahier des charges. Par ailleurs, ce dossier de candidature n'est pas un mauvais dossier.

Mme POLSKI

J'ajouterais deux éléments : vous nous demandez d'invalider une procédure qui a été respectée de bout en bout, au motif qu'il n'y a qu'un candidat. On n'a jamais vu ça ! C'est illégal. Ils ont déposé une candidature dans les règles. Vous nous dites que vous ne voulez pas voter cette délibération au motif que nous devrions faire quelque chose d'illégal. Cela vous appartient. En l'occurrence, nous restons dans la légalité. Cyril MOURIN l'a dit, il s'agit d'une bonne proposition, avec des améliorations par rapport à ce que nous avons aujourd'hui. Il n'y a donc aucune raison pour déclarer ce marché infructueux.

Mme PETIT

Les candidats peuvent se retourner contre la Ville. Je vous propose de passer au vote sur cette délibération.

DELIBERATION N° 03

2017 DAE 42 Marché aux puces et square aux artistes de la Porte de Vanves (14^e) - attribution de délégation de service public

M. Cyril MOURIN rapporteur

DELIBÈRE

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 4 pouvoirs

Pour : 22 dont 4 pouvoirs

Abstentions : 7 (4LR/1 UDI-MODEM/Mme CARRERE-GEE/M. VIRY)

- Projet de délibération 2017 DPA 3

Contrat de performance énergétique piscines - Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation - Autorisation de prendre toute décision relative à la mise en œuvre

Rapporteurs : M. Amine BOUABBAS, M. Florentin LETISSIER

M. BOUABBAS

En avril 2016, nous avons adopté une délibération qui fixait les objectifs généraux pour mettre en place un contrat de performance énergétique sur la piscine Didot, sous la forme d'un marché public de conception-réalisation, qui permet d'associer dès la phase conception le concepteur, l'entreprise de travaux et le mainteneur, afin de remplir des objectifs chiffrés de performance définis par rapport à la qualité de service, et l'efficacité en termes d'incidence écologique.

Je laisserai Florentin LETISSIER parler de l'aspect environnemental. L'objectif de ce contrat de performance est de fixer le programme de travaux de gros entretien et de renouvellement, qui permettra d'améliorer la qualité d'usage (rénovation de certains locaux, mise en accessibilité, amélioration de la qualité de l'air, réduction du nombre de pannes techniques...). Didot fait partie des piscines sélectionnées au niveau parisien pour ce contrat de performance énergétique.

Le montant global de l'opération est fixé à 24,6 M. La consultation sera lancée sous la forme d'un dialogue compétitif. Le marché public global de performance qui en résultera a pour avantage d'obtenir du titulaire une obligation de résultat en matière d'économies d'énergies et en eau. Ce dispositif inclut la réalisation d'un volume important de travaux initiaux, ainsi que la maintenance.

Le lancement de la consultation est prévu pour février 2017. La phase de dialogue comporte plusieurs étapes menant à la notification du contrat mi-2018. Comme nous aurons fin 2019 une nouvelle piscine sur le stade Élisabeth, les travaux à Didot ne commenceront pas avant l'inauguration de cette piscine. Nos agents continueront à effectuer un certain nombre de tâches : maintenance, exploitation des installations techniques, analyse des eaux. Tout cela sera réparti entre la DJS et le titulaire du marché.

Je laisse la parole à Florentin.

M. LETISSIER

Il faut se réjouir de ce type d'aménagement de contrat de performance énergétique, parce que les piscines sont les équipements les plus énergivores d'un parc d'équipements publics municipal. Ce contrat permet des objectifs très ambitieux de baisse d'au moins 20 % des consommations énergétiques, et d'au moins 10 % des consommations d'eau (par rapport à 2012).

Sur la question de la performance énergétique de ses piscines, le 14^e s'inscrit dans une tradition : la piscine Aspirant Dunand a inauguré l'an dernier un dispositif innovant, qui vise à utiliser la chaleur dégagée par les eaux usées des égouts pour chauffer l'eau de la piscine (je vous rassure, il n'y a pas de contact entre les eaux usées et les eaux de la piscine, ce sont des systèmes d'échangeurs thermiques). Cela va permettre de diminuer de moitié les besoins en électricité pour se chauffer, et entraînera une diminution significative des gaz à effet de serre, d'au moins 30 %. Nous pouvons nous réjouir de ces aménagements.

Mme PETIT

Qui souhaite prendre la parole ?

M. CHERKI

J'ai une question à poser à messieurs LETISSIER et BOUABBAS : la Ville a inauguré il y a quelques années des montages juridiques sur des contrats du BTP concernant les écoles. Au départ, j'étais assez réticent, parce que pour atteindre les objectifs de maîtrise de consommation d'énergie dans le

cadre du Plan climat, il avait été dit que nous devons avoir recours à des prestataires extérieurs avec obligation pour eux d'une amélioration sur la performance. Il s'avérait même que cela coûtait moins cher à la Ville en raison de la nomenclature budgétaire, sauf qu'entre-temps la nomenclature budgétaire a changé.

La forme juridique dont on parle est le Creps. Dans un contrat de travaux et d'entretien, il peut être normal que des tâches de maintenance soient demandées à la personne qui réalise les travaux. Dans le cadre de ce contrat, des tâches vont-elles être assurées, qui auparavant étaient assurées par des agents de la Direction de la Jeunesse et des Sports ? Si c'est le cas, est-il prévu de qualifier les agents de la Direction de la Jeunesse et des Sports, pour que lors du renouvellement de ces contrats, on puisse les modifier, de manière à ce que l'on en reste à un contrat de maintenance classique. L'empiètement des sociétés sur les tâches privées du secteur public traditionnel pose question. Si on en profitait aussi pour former nos agents pour qu'à terme, nous revenions à un périmètre plus classique de répartition et de recours aux sociétés prestataires. C'est une question un peu pointue. Je comprendrais que vous n'ayez pas la réponse, mais je souhaiterais quand même une précision là-dessus.

M. LETISSIER

Je remercie M. CHERKI pour son intervention dont je partage l'esprit. Il est prévu dans la délibération que les agents de la Ville de Paris bénéficient de formations. Il faut cependant souligner que sur ces questions énergétiques, des innovations sont importantes et viennent du secteur privé. Quand il s'agit de travaux d'innovation, on se sert de cette expertise du secteur privé. Vous avez toutefois raison de dire qu'il faut toujours qualifier les agents du service public et fixer l'objectif au service public de pouvoir monter en compétences sur ces questions et pouvoir assurer à terme ces marchés.

Mme PETIT

Je passe au vote.

DELIBERATION N° 04

2017 DPA 3 Contrat de performance énergétique piscines - Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation - Autorisation de prendre toute décision relative à la mise en œuvre

M. Amine BOUABBAS, M. Florentin LETISSIER, rapporteurs

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 4 pouvoirs
Pour : 29 dont 4 pouvoirs

- Projet de délibération 2017 DEVE 22
Autorisation de création et de financement sur le budget participatif 2015 (769 000 euros) de 10 jardins partagés (11^e, 12^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e et 18^e) et de 1 jardin pédagogique (17^e)

Rapporteur : M. Armand RENARD

M. RENARD

L'intérêt des Parisiens pour les jardins partagés s'est confirmé lors d'un vote du budget participatif de 2015, d'une part au niveau des projets localisés dans les arrondissements, avec le vote de dix nouveaux jardins partagés sur des sites identifiés localement, d'autre part avec le projet parisien

«Cultiver en ville» qui prévoit la création d'une dizaine de jardins partagés à Paris. C'est dans le cadre de ce projet «Cultiver en ville» que s'inscrit cette délibération. Elle nous concerne plus particulièrement avec la création et le lancement du jardin partagé « l'oasis de Koufra » par l'association du même nom. Cette délibération permettra de démarrer les travaux d'aménagement sur cette parcelle de 375 m² située à l'intérieur du square du serment de Koufra : installation d'arrivée d'eau, délimitation des parcelles, plantation d'arbres fruitiers et implantation d'une cabane de rangement. Le montant est estimé à 60 000 euros. Nous espérons un démarrage des activités à partir du mois de mars, dès la fin des travaux.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

Des interventions ?

DELIBERATION N° 05

2017 DEVE 22 Autorisation de création et de financement sur le budget participatif 2015 (769 000 euros) de 10 jardins partagés (11^e, 12^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e et 18^e) et de 1 jardin pédagogique (17^e)

M. Armand RENARD rapporteur

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 4 pouvoirs
Pour : 29 dont 4 pouvoirs

- Projet de délibération 2017 DVD 5
Stratégie Paris piéton. Approbation de la stratégie Paris piéton et signature de la Charte internationale de la marche

Rapporteuse : Mme Sylvie LEKIN

Mme LEKIN

« Marcher est la première chose qu'un bébé souhaite faire et la dernière chose qu'une personne âgée souhaite abandonner ». La marche est une pratique bénéfique pour la santé et l'environnement : 79 % des déplacements pour achats à Paris se font à pied (contre 4 % en voiture).

La présente mandature a pour ambition de faire de Paris une ville accueillante : Plan pour la qualité de l'air, Plan vélo, Plan Paris santé environnement, vitesse limitée à 30 km/heure, zone(s) à trafic limité, Plan Paris respire, lutte contre les incivilités, débordements de terrasses, les chantiers mal tenus et tous les comportements qui menacent la sécurité des piétons ; 1 416 piétons ont été victimes d'un accident de la circulation au cours des dix premiers mois de l'année 2016 (+ 4 % par rapport à 2015).

Les chantiers Paris piéton sont au nombre de cinq :

- 1- Faciliter les continuités piétonnes et de nouveaux partages de la voirie ;
- 2- Favoriser la diversité d'usages de la rue ;
- 3- Élever les standards de confort des espaces publics ;
- 4- Repenser l'orientation des piétons ;
- 5- Conforter la culture piétonne de Paris.

Il y en aura un sixième : l'évaluation des différents chantiers.

Dans le 14^e, nous sommes concernés par l'avenue René Coty, la rupture urbaine de l'îlot Gaité, et l'avenue du Général Leclerc. Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Bonsoir. Il y a du bon et du mauvais dans cette stratégie Paris piéton. Il y a du bon parce que les objectifs peuvent être partagés par tous, et parce qu'elle offre l'opportunité, sous réserve que cela se développe dans la bonne direction, de faire des choses utiles. Il y a du moins bon, parce que c'est une stratégie segmentante. Paris mériterait une stratégie de déplacements. Quand on regarde de près ce que sont les parcours des uns et des autres, les Parisiens font en moyenne quatre déplacements par jour, dont la moitié est piéton, et un tiers en transport en commun. Un problème de comptabilisation se pose : une personne qui va à son travail en transport en commun et qui sort à pied à l'heure du déjeuner est considérée comme piéton pour la moitié de ses déplacements, ce qui n'est pas la réalité en termes de temps et de distance parcourue. Toujours est-il que même séparée d'une stratégie des déplacements dans laquelle elle aurait fait meilleure figure, cette stratégie « piéton » me semble quelque chose d'utile, notamment dans la perspective de la baisse de l'accidentologie, qui reste préoccupante. Nous avons du mal à obtenir les statistiques en matière d'accidentologie. Il semble que les différents réaménagements du boulevard Magenta, par exemple, n'aient jamais réussi à faire baisser le nombre d'accidents qui reste important. Les derniers chiffres sur Magenta datent de 2013 : 76 accidents, dont une part importante concernait les piétons.

Deux dimensions me semblent être absentes de cette stratégie : le premier est le problème de la voirie. L'état de la voirie à Paris est préoccupant et va plutôt en se dégradant. Il y a plusieurs façons de le regarder. Il est assez compliqué d'individualiser les chiffres des travaux faits sur la voirie, car ils sont très artistiquement noyés dans des lignes budgétaires plus générales pour masquer leur diminution. Une autre façon de les voir : les indemnités des victimes liées à des accidents de voirie. C'est préoccupant : de 500 000 euros en 2014 à 900 000 euros en 2016. Il y a donc bien un problème. On peut avoir toutes les stratégies « piéton » que l'on veut, si l'on ne réinvestit pas sur la qualité de la voirie, cela restera des mots dans certains quartiers.

Un deuxième problème, dont nous entendons régulièrement parler, n'est pas présent dans cette stratégie. Il fait souvent sourire, mais il me semble tout aussi important si l'on souhaite développer des parcours à pied agréables à Paris : il s'agit du problème de la propreté. Je ne développe pas, tout le monde a compris. Un parcours piéton agréable à Paris est un parcours sur un trajet où la propreté est autrement optimale qu'aujourd'hui.

Nous allons voter pour cette stratégie « piéton » car nous pensons qu'il s'agit d'un cadre qui reste intéressant, même s'il est très incomplet pour développer des politiques utiles. Nous émettons toutefois une réserve : en annexe de la délibération se trouve une compilation de projets à titre d'illustration. Notre vote favorable ne vaut pas accord sur tous les projets. Nous avons des réserves sur certains et je suis sûre que nous aurons l'occasion d'en parler.

Mme CHEVALIER

Nous sommes plutôt d'accord, aussi voterons nous favorablement. Nous approuvons la politique de réduction de l'usage de la voiture et du développement du vélo et du piéton, mais nous avons besoin d'un engagement plus clair et concret sur l'alternative à la voiture, afin de ne pas pénaliser les classes les plus populaires, notamment en Ile-de-France, amenées à travailler à Paris et ne pouvant pas y vivre en raison de logements trop chers. Nous avons besoin de plus d'engagements sur le développement des transports en communs, notamment alternatifs et sur la réduction du diesel. Une vignette est mise en place. Les pics de pollution vont se multiplier, et arriveront certainement à une trentaine par an. Il va donc falloir se préparer à donner une vraie politique alternative. Que l'on marche ou que l'on soit à vélo, on respire toujours un air aussi nocif. C'est donc bien à la pollution qu'il faut s'attaquer en parallèle.

Nous avons demandé en juin dans un vœu de ne plus attribuer de carte résidentielle aux diesels achetés après la promulgation d'une telle mesure, ainsi qu'aux véhicules de cylindrées trop importantes achetés postérieurement à cette mesure, et de proposer des dérogations ou des aides financières pour les travailleurs dont les horaires sont incompatibles avec l'utilisation des transports en commun.

Mme PETIT

Merci de vos interventions, contributions et éclairages sur cette stratégie Paris piéton, qui ne dit pas que tout va bien mais essaie de donner des lignes directrices pour tout aménagement de voirie.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je propose de passer au vote.

DELIBERATION N° 06

2017 DVD 5 Stratégie Paris piéton. Approbation de la stratégie Paris piéton et signature de la Charte internationale de la marche

Mme Sylvie LEKIN, rapporteur

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 4 pouvoirs

Pour : 29 dont 4 pouvoirs

- Projet de délibération 2017 DVD 14
Municipalisation du stationnement payant 2018 - Mise en place de la redevance de stationnement et forfait de post-stationnement

Rapporteuse : Mme Sylvie LEKIN

Mme LEKIN

Paris compte aujourd'hui une offre importante de places de stationnement en surface : plus de 150 000 places réparties sur tous les arrondissements. Si cette offre semble suffisante pour répondre aux besoins des automobilistes, nombre d'entre eux rencontrent des difficultés à trouver une place libre. L'application « Polly » qui aide les automobilistes à trouver une place, estime qu'il faut 21 minutes en moyenne pour se garer à Paris. La raison est le faible taux de rotation des véhicules. La Direction de la Voirie et des Déplacements évalue à 80 000 le nombre de places occupées par des voitures qui ne bougent pas pendant toute la semaine. Une partie de ces places est occupée dans la légalité ; il s'agit de voitures de résidents, qui paient un forfait de stationnement résidentiel. Une autre partie correspond aux voitures ventouses : des véhicules en stationnement rotatif, qui ont dépassé la durée maximale autorisée et sont dans l'illégalité. Ces véhicules représentent 91 % des véhicules en stationnement rotatif (taux de respect : 9 %). Les fraudeurs s'exposent à une amende de première classe de 17 euros, qui ne s'avère pas assez dissuasive. À titre de comparaison, cette amende est de 96 euros à Londres, de 90 euros à Barcelone et de 55,5 euros à Amsterdam. À partir du 1^{er} janvier 2018, les villes devront fixer elles-mêmes le montant de ces amendes, rebaptisées forfait de post-stationnement (FPS). La Ville de Paris va saisir cette possibilité qui lui est ouverte, pour faciliter le stationnement des automobilistes et leur faire gagner du temps dans la recherche de place. Pour cela, elle va mettre en place une amende plus élevée contre les fraudeurs : à compter du 1^{er} janvier 2018, l'amende de stationnement sera portée à 50 euros en zone 1 (centre de Paris) et 35 euros en zone 2. Elle sera minorée à 35 euros en zone 1 et 24,5 euros en zone 2 en cas de règlement par le contrevenant dans les 96 heures. Les tarifs de stationnement resteront inchangés : 4 euros par heure en zone 1 et 2,4 euros par heure en zone 2. Sur le plan réglementaire, la mise en place de ces amendes nécessitera toutefois d'adosser à ces tarifs existants une nouvelle possibilité, celle de stationner jusqu'à 6 heures en continu, avec un coût horaire allant de 4,8 euros à 12 euros selon

l'emplacement et selon la durée ; plus le nombre d'heures sera important, plus le tarif horaire augmentera.

La ville de Paris a mis en place ces derniers mois d'autres mesures pour faciliter le stationnement, en cohérence avec sa politique de transition énergétique et d'amélioration de la qualité de l'air. Pour tous les particuliers et les professionnels, le stationnement résidentiel et rotatif est gratuit 365 jours par an s'ils ont un véhicule électrique. Le stationnement résidentiel est également gratuit en cas de pic de pollution. Pour les professionnels qui ont besoin de leur véhicule dans le cadre de leur travail, des abonnements existent avec des tarifs préférentiels. La carte pro sédentaire permet de stationner à proximité de leur commerce au tarif résidentiel. La carte pro mobile donne droit aux commerçants et artisans qui ont besoin d'effectuer des livraisons et de se déplacer, de stationner à 50 centimes par heure dans tout Paris, jusqu'à 7 heures consécutives.

À partir du 1^{er} janvier 2018, la Ville de Paris améliorera le contrôle du stationnement en externalisant à une entreprise spécialisée dans ce domaine la vérification, du paiement du parcmètre par les automobilistes. Cette mesure permettra aussi d'améliorer le taux de rotation des véhicules. Les modes de paiement seront modernisés, avec la possibilité de prolonger à distance la durée de son stationnement.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

M. AZIERE

Autant sur le plan piéton, voyons-nous bien le cheminement et pouvons-nous être d'accord avec le plan piéton, autant assistons-nous là (comme cela a été le cas avec d'autres délibérations qui ont mis de nombreux automobilistes à un point d'exaspération jamais atteint) à de la fébrilité et des effets contraires à ce que l'on souhaitait au départ. Finalement, cette délibération sur la municipalisation du stationnement payant va de soi dans un certain nombre d'objectifs qu'elle poursuit. Nous sommes dans la logique de l'application de la loi Maptam. C'est maintenant à la Ville de Paris de fixer son stationnement et les catégories de ce stationnement.

On nous explique que les objectifs sont d'améliorer le flux en matière de stationnement, d'organiser le fait que les voitures restent en stationnement visiteurs le moins longtemps possible, c'est-à-dire que la rotation des voitures se fassent le plus rapidement possible. Dans le même temps, on allonge la période de stationnement visiteurs de deux heures à six heures. On arrive au résultat contraire : en prolongeant cette durée de stationnement, on favorise les voitures ventouses. Il s'agit là d'une première contradiction sur cette délibération.

Je vais au-delà : deux zones de stationnement sont maintenues à Paris. Or, je ne suis pas persuadé, en tant qu'élu et habitant du 14^e arrondissement, que j'ai plus de fluidité dans la circulation du 14^e arrondissement que dans les arrondissements du centre de Paris. Je referme la parenthèse, mais je trouve que l'on est allé là un peu vite en besogne. J'ajoute un deuxième élément : si l'on avait vraiment voulu favoriser le stationnement résidentiel au détriment du stationnement visiteur, on aurait pu interdire dans certains quartiers le stationnement visiteur. Si je pousse la logique, on pouvait aller plus loin ; en l'occurrence, je trouve que dans l'allongement du stationnement payant de deux à six heures, on fait le contraire de ce que l'on nous dit que l'on voudrait faire.

Deuxième chose : avec l'externalisation de la verbalisation, et compte tenu des nouveaux tarifs, on peut en effet estimer que cela permettra à la Ville de rentrer dans des mesures beaucoup plus larges sur une rentabilité du stationnement payant. Tout ceci peut amener à combler les trous qui année après année font les déséquilibres budgétaires de la Ville de Paris. Christophe NADJOVSKY a lui-même évalué la rentabilité pour la Ville à 300 M€ par an environ. Ce sont des ordres de grandeur qui correspondent au trou budgétaire de l'année dernière et de cette année.

Le dernier élément est l'effet cumulatif et l'exaspération des automobilistes parisiens et franciliens envers toutes ces mesures. Encore une fois, il ne s'agit pas de dire que nous sommes opposés à la diminution de la place de la voiture à Paris. C'est plutôt la méthode qui nous semble insupportable et exaspérante. On est allé de la disparition progressive des véhicules diesel, à la piétonisation brutale et rapide (conditionnée par un calendrier politique) qui fait qu'aujourd'hui nous observons une protestation au moins sur la méthode en termes de concertation de la plupart de nos collègues des

premières et deuxièmes couronnes. Je passe sur les provocations diverses dans ce domaine. J'ajoute, puisque nous sommes dans le 14^e arrondissement, la fermeture des tunnels : ont été fermés le tunnel de l'Etoile, le tunnel du bas des Champs-Élysées, le tunnel des Tuileries. Je n'oublie pas que les premiers coups de pioche vont démarrer à Montparnasse et que tout le quartier va être mis en chantier pour une dizaine d'années. C'est la réalité, mais je ne suis pas sûr que la plupart des habitants du 14^e l'ait très bien compris.

Considérant que cet effet cumulatif révèle une absence totale de volonté de faire la pédagogie d'une nouvelle culture urbaine en ce qui concerne l'utilisation d'un moyen de transport individuel, que dans cette délibération on arrive à l'effet inverse, à savoir prolonger le stationnement en surface plutôt que de le fluidifier, je m'abstiendrai sur cette délibération.

Mme KOSCIUSKO-MORIZET

Une première remarque : tout un discours s'est développé sur les chiffres de la fraude, qui fait passer les Parisiens pour plus fraudeurs qu'ils ne le sont, même s'ils le sont en partie. On parle de 91 % de fraude. Ce n'est absolument pas vrai : 91 % de gens ne paient pas leur stationnement mais cela comprend une partie qui n'a pas vocation à payer. Certaines places ne génèrent pas de paiement. Par ailleurs, il y a les cartes de stationnement résidentiel. Ces 91 % de fraude sortent d'un chiffre : 9 % des places paient leur stationnement. Parmi les places qui ne paient pas, il y en a pour lesquelles il n'y a pas de raison de payer. Je trouve que le chiffre que l'on pointe est excessif. Il y a 2/3 de gens qui fraudent, il n'y en a pas neuf sur dix.

Il existe, je pense, un petit problème de confiance entre la mairie de Paris et les automobilistes. L'exécutif assurait il y a quelques semaines qu'il n'y aurait pas d'augmentation de la tarification du stationnement à la faveur de la dépenalisation. En fait, il y a bien augmentation sur le stationnement longue durée. Il y a aussi un problème de cohérence : pourquoi pas une augmentation du coût du stationnement longue durée ? Mais pour cela, il faut une alternative. Or, dans aucun projet récent de la Ville on ne voit de construction de parkings autour de Paris, afin de pouvoir y laisser sa voiture en longue durée (et pas davantage dans le PMI). Le tarif du stationnement longue durée est augmenté mais on n'offre toujours pas d'alternative à la longue durée.

Nous étions favorables à l'externalisation de la surveillance du paiement du stationnement, pour deux motifs : libérer les ASP dans le cadre d'une politique qui aurait permis d'en faire une police municipale, ce que n'a pas souhaité la Maire (et nous le déplorons tous les jours), d'autre part opter pour une DSP pour la surveillance du paiement du stationnement. Ce n'est pas le choix qui a été retenu. Opter pour une DSP était pourtant beaucoup plus intéressant ; cela permettait de rationaliser les marchés conclus pour la maintenance des horodateurs, d'améliorer les offres reçues à l'aide d'un dialogue compétitif. Dans la procédure choisie, je pense que la Ville s'engage dans une voie qu'elle regrettera par la suite, dans la façon dont elle avance sur l'externalisation du stationnement.

Il existe un sujet dont on parle depuis des années mais qui ne trouve pas de solution : la gestion calamiteuse des fourrières. Tous les Parisiens savent que l'enlèvement des véhicules se fait en fonction de la proximité avec la fourrière, plus qu'en fonction du caractère réellement gênant du stationnement. La gestion des fourrières a été privatisée. On va vers une externalisation du paiement du stationnement. Il ne faudrait pas tomber dans des déviances telles que nous avons pu les observer dans la question des fourrières.

Nous voterons contre.

M. LIEBAULT

Le groupe communiste s'abstiendra sur cette délibération, je vais expliquer pourquoi. Je rappelle la position du PCF sur la dépenalisation du stationnement. C'était une revendication de longue date du Groupement des Autorités Responsables de Transport, notamment pour dégager des financements pour mettre en œuvre les politiques locales de transport.

Les collectivités ont de plus en plus de mal à gérer les flux de circulation automobile et les politiques de mobilité durable du fait d'un montant de l'amende pénale uniforme sur l'ensemble du territoire, sans lien avec le lieu ou le tarif du stationnement. Par exemple, à Paris, ce montant était peu dissuasif, alors que dans les petites communes, ce montant apparaissait excessif. De plus (et c'est un

point qui n'a pas été abordé), le nombre et les moyens des agents de police leur permettaient difficilement de mener à bien cette tâche, d'où un sentiment d'impunité de nombreux conducteurs. Je voudrais rappeler un rapport des inspections générales : à Paris, les agents dressent en moyenne 23 procès-verbaux par place et par an, ce qui représente un procès-verbal par place tous les dix jours. C'est aussi une question de moyens et de politique d'austérité. Selon la Cour des comptes, le coût de gestion est en moyenne de 25 euros par amende. Ce sont des chiffres nationaux. L'intérêt de la redevance est de moduler par zone de stationnement en fonction des conditions de circulation, de transport, de durée du stationnement et de la contribution à la pollution atmosphérique. Pour autant (c'est le bémol qui justifie notre abstention), le nouveau dispositif pose des problèmes importants. Côté recouvrement, la personne qui utilise le véhicule ne se confond pas toujours avec le titulaire de la carte grise. C'est une question importante. De plus, les modalités de recouvrement des forfaits n'étant pas précisées, les communes peuvent être tentées de confier ces missions à qui elles veulent, notamment à des sociétés privées. Nous nous y opposons. Dans le cas parisien, il y a une externalisation de ces services, qui devraient être des services municipaux. Enfin, les redevances risquent d'entraîner un contentieux de masse. Je voudrais citer un vice-président de Conseil d'État, qui a fait des estimations : le transfert aux tribunaux administratifs des 13 millions d'amende annuelles (cela ne relèvera plus du tribunal de police) entraînerait un surcroît de travail qui représenterait de 96 à 298 agents et magistrats supplémentaires, soit 8,5 à 26 M€ par an de budget pour les juridictions administratives. Or, ceci n'a pas été anticipé.

Enfin, sur Paris, nous émettons la réserve suivante : la mairie de Paris affirme ne pas augmenter les impôts, mais elle augmente de fait les prélèvements sur le tarif et les amendes. Dans notre vœu de juin 2016, nous demandions de compenser ceci par une tarification sociale, sur laquelle nous n'avons pas encore été totalement satisfaits. Ma collègue Catherine CHEVALIER a cité la fin de l'attribution des cartes de stationnement résidentiel pour les voitures diesel, les dérogations pour les travailleurs dont les horaires seront incompatibles avec l'utilisation des transports en commun. J'ajouterai que nous proposons que les personnes bénéficiant de la gratuité de la carte résidentielle en raison de leurs faibles ressources bénéficient d'une réduction de 50 % sur la taxe de stationnement résidentiel. Ce sont des propositions qui iraient dans le bon sens. Un handicap pour les personnes modestes est qu'aujourd'hui les choix structurants de la Ville qui sont compris dans ces délibérations vont avoir pour effet de réduire considérablement la possibilité de venir en voiture à Paris. De fait, les amendes très faibles faisaient que 90 % des gens ne payaient pas leur stationnement rotatif (même si cela a été contesté par Mme KOSCIUSKO-MORIZET) ; des banlieusards de catégorie modeste en profitaient pour venir à Paris en voiture en payant peu ou pas d'amende. Avec les nouveaux tarifs, seuls les plus aisés vont pouvoir assumer les coûts de stationnement trop élevés ou les amendes.

Dans l'attente d'évolutions et de prises en compte de nos demandes d'une politique de stationnement plus efficace d'un point de vue social et environnemental, les élus du groupe communiste s'abstiendront sur cette délibération.

Mme BLAUDEL

Je serai rapide, car je n'avais pas prévu de m'exprimer sur cette délibération. Je souhaite revenir sur trois points : la question du stationnement et, ce qui nous intéresse ce soir, le post-stationnement (et le forfait des amendes). Ce n'est pas une compétence tombée par hasard dans les mains de la Ville de Paris. Comme le rappelle Nicolas LIEBAULT, c'est une mobilisation de longue date d'élus locaux, toutes tendances confondues, qui ont souhaité récupérer cette compétence pour avoir un levier d'action supplémentaire pour travailler sur les politiques d'aménagement et de transport dans leur ville, en termes financiers tout d'abord. Pour revenir sur le stationnement en tant que tel, je vous invite à regarder ce qui se passe dans les grandes capitales européennes. Le forfait stationnement n'est pas scandaleux à Paris si l'on se compare à Londres, Madrid ou à d'autres villes. On parle de gens qui ne payent pas leur taxe de stationnement. Nous sommes dans un monde urbain, un monde extrêmement dense, cela paraît tout à fait normal qu'il y ait un forfait de stationnement.

Deuxième sujet : j'en ai assez d'entendre que la Ville de Paris passe son temps à faire la chasse aux automobilistes et pointe du doigt ces méchantes personnes derrière leur volant. C'est complètement faux. Nous ne cessons de le répéter : nous ne sommes pas anti-voiture. Par contre, je vous confirme que nous ne nous adressons pas qu'aux automobilistes quand nous menons une politique publique dans une ville comme Paris. Nous ne parlons pas uniquement aux hommes seuls dans leur voiture, mais aussi aux personnes âgées dans les transports en commun, aux femmes avec leur poussette dans les bus, et à toutes les personnes qui aujourd'hui souffrent fortement de la pollution atmosphérique

et qui ont besoin de vivre dans une ville différente. Pour ce faire, pour travailler sur la pollution atmosphérique, il faut travailler sur la pollution de fond. Cela passe par un travail important de réaménagement de la voirie, de politiques de stationnement, par le fait de donner de plus de places aux circulations douces et aux piétons, par de l'investissement dans les transports en commun. Quand on a parlé de nouveaux transports en commun, ce n'était pas que dans Paris intra-muros, mais bien à l'échelle de la Métropole. Cela passe aussi par un soutien à la mobilité durable, que ce soit pour les individuels ou pour les petits commerçants. Je ne vais pas refaire l'entièreté de la politique parisienne, mais je souhaite vous dire deux choses. J'étais la semaine dernière avec le maire de Neuilly sur Marne, qui n'est pas de ma tendance politique mais qui reconnaissait que c'était la dynamique dans laquelle il fallait aller. Tous les experts s'accordent à dire que Paris a du retard sur ce sujet par rapport aux grandes villes européennes : une ville d'une autre mobilité et d'une autre politique des déplacements. C'est le chemin que nous sommes en train de prendre.

Mme CARRERE-GEE

Beaucoup de choses ont été dites par Éric AZIERE et par Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. Il a été dit que le stationnement allait être dépenalisé. Au total, je me demande s'il n'est pas préférable de payer une amende de 17 euros qu'un forfait post-stationnement. J'apprécie tous les efforts en termes de vocabulaire, d'énoncé des motifs de ces augmentations, pour dire que les Parisiens pourront stationner dans de meilleures conditions. Cependant, il ne faut pas se moquer du monde ! Il est très difficile de se garer à Paris, et dans notre arrondissement en particulier. Nous souffrons d'un manque de parkings publics souterrains aux entrées de Paris, d'un manque de parkings souterrains à des tarifs accessibles. Pour les personnes modestes, les tarifs sont très élevés. La solution est d'augmenter l'offre de parkings, en permettant aux Parisiens de se garer. Multiplier les tarifs de façon considérable n'est pas raisonnable. Je trouve que le régime prévu pour les professionnels est particulièrement sévère : ce sont eux qui maîtrisent le moins leur durée de stationnement. Même s'il sera possible à l'avenir d'ajuster le stationnement avec pro-mobile, les professionnels vont se retrouver en position d'utilisateur lambda en cas de dépassement d'horaire. Je trouve cela extrêmement sévère. Un professionnel qui se déplace et se retrouve avec 50 euros de forfait de stationnement en cas de dépassement, c'est probablement plus que ce qu'il a gagné. Nous allons donc voter contre.

Mme POLSKI

Nous avons travaillé avec les commerçants et artisans depuis un certain temps. Cette délibération ne s'applique pas aux zones de livraison. Nous avons travaillé avec les artisans sur des macarons adaptés, qui leur permet de rester plus longtemps stationnés. Le système leur convient ; il a été travaillé avec la Chambre des métiers et de l'artisanat et avec la Chambre de commerce de Paris. C'est un sujet sur lequel nous avons été particulièrement attentifs et vigilants, car nous savons que c'est important pour eux. Bien évidemment, nous continuons de travailler avec eux sur ces questions.

Mme LEKIN

Merci, Mme POLSKI, car je vois que j'ai été mal comprise. J'ai décliné tout un paragraphe sur les professionnels, le sujet était donc entendu. Monsieur LIEBAULT, il n'y a pas d'augmentation du tarif de stationnement pour les résidents parisiens, mais uniquement pour les non-résidents. (Merci, Monsieur AZIERE d'opiner du chef). Vous parlez de la nécessité de mettre du personnel en plus ; je suis étonnée que vous vous en souciez. C'est plutôt bien ? Vous n'êtes pas contre ? Monsieur AZIERE, six heures, oui, mais la personne paiera davantage ; par ailleurs, cela n'est pas considéré comme voiture ventouse. Je mets de côté tout ce qui est résident parisien. Six heures de stationnement, cela peut rendre service à quelqu'un. Je vais répondre à Mme KOSCIUSKO-MORIZET ; je pense qu'elle fait référence à l'article de Marianne, basé sur le 8^e et le 15^e arrondissement. Il y a bien plus de fraudeurs que vous ne l'annoncez. Il est temps de cesser cette façon de faire. Je vous remercie.

Mme PETIT

Je n'ai rien à ajouter à ce qui a été répondu par Célia BLAUDEL, Olivia POLSKI et Sylvie LEKIN. Je soumetts au vote cette délibération.

2017 DVD 14 Municipalisation du stationnement payant 2018 - Mise en place de la redevance de stationnement et forfait de post-stationnement

Mme Sylvie LEKIN, rapporteur

DELIBERE

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 4 pouvoirs

Pour : 19 dont 3 pouvoirs

Contre : 6 (4LR/Mme CARRERE GEE/M. VIRY) dont 0 pouvoir

Abstentions : 4 (M. AZIERE/3PCF-FG) dont 1 pouvoir

- **Projet de délibération 2017 DVD 2**
Parcs de stationnement Mairie du XIV (14^e) et Mairie du XV - Lecourbe (15^e) - Convention de concession avec la SAEMES pour leur exploitation et leur modernisation

Rapporteuse : Mme Sylvie LEKIN

Mme LEKIN

Le parc de stationnement de la mairie du 14^e, implanté sous la place Ferdinand Brunot a été mis en service en 1987. La concession des parcs Mairie du 14^e et Mairie du 15^e est exploitée dans le cadre d'une convention de délégation de service public accordée aux sociétés du groupe INDIGO et arrive à échéance respectivement le 18 mars 2017 et le 31 janvier 2018. Je vais déjà anticiper une question. Les deux parcs sont dans la même délibération pour une raison économique, parce que le parc du 15^e rapporte beaucoup plus que celui du 14^e et permettra d'aider aux frais des travaux du 14^e.

La durée du futur contrat a été portée jusqu'en septembre 2034. Pour assurer la continuité du service public, une consultation a été lancée afin de retenir un futur délégataire, qui sera en charge de l'exploitation et de la modernisation. Entre la société SPIE AUTOCITE et la SAEMES, la SAEMES a été choisie. L'offre a été considérée comme très satisfaisante, dans l'examen des critères d'exploitation et financiers, et, concernant la modernisation, grâce à un système d'extinction automatique de type *sprinklage* qui permet de garantir une meilleure sécurité incendie. Enfin, il a été demandé en option d'étudier l'amélioration de l'accessibilité par l'implantation d'un édicule débouchant en surface.

Sur les modalités d'exploitation, une tarification « petit rouleur » s'appliquera aux tarifs résidents véhicules légers et deux-roues motorisés. Elle évoluera en fonction du nombre de sorties mensuelles.

La déclinaison du tarif horaire : la tarification au quart d'heure doit s'appliquer jusqu'au tarif journée pour le stationnement horaire des automobiles et des deux-roues motorisés. Le tarif jour interviendra à partir de la neuvième heure. Les tarifs horaires des véhicules légers et des motos sont imposés par la Ville.

Sur les modalités financières, outre les 8 000 euros (révisables) versés à la Ville chaque année au titre des frais de contrôle du concessionnaire par la Ville, une redevance d'exploitation correspondant à l'occupation du domaine public est prévue. Elle se compose d'une redevance forfaitaire annuelle révisable de 240 000 euros, d'une redevance variable de 75 % de la fraction du chiffre d'affaires hors taxes comprise entre 800 000 euros et 950 000 euros hors taxes, 50 % au-delà de 950 000 euros hors taxes de chiffre d'affaires.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

M. FERTIER

Merci, Madame LEKIN. Pour une fois que vous reconnaissez la bonne gestion du 15^e et leur solidarité avec les Quatorziens, nous nous en félicitons, et nous voterons pour cette délibération.

Mme PETIT

Je passe au vote.

DELIBERATION N° 08

2017 DVD 2 Parcs de stationnement Mairie du XIV (14^e) et Mairie du XV - Lecourbe (15^e) - Convention de concession avec la SAEMES pour leur exploitation et leur modernisation

Mme Sylvie LEKIN rapporteur

DELIBERE

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 4 pouvoirs

Pour : 27 dont 4 pouvoirs

Abstentions : 2 (M. VIRY/Mme CARRERE -GEE)

- Projet de délibération 2017 SG 3
Convention de versement d'une subvention au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) pour le prolongement de la passerelle du Cambodge (14^e)

Rapporteuse : Mme Sylvie LEKIN

Mme LEKIN

Pour la huitième fois au moins, nous allons parler de la passerelle du Cambodge. Le fonds d'investissement métropolitain a été instauré par la Métropole du Grand Paris afin de soutenir les projets innovants, ce qui est le cas pour la passerelle du Cambodge. Une somme de 200 000 euros sera accordée en plus de l'ANRU, du CD départemental et de la Région. La répartition du solde des dépenses sera effectuée entre la Ville de Paris et le territoire Grand Orly-Seine-Bièvre.

En conséquence, je vous demande d'autoriser la Maire de Paris à signer avec la Métropole du Grand Paris une convention de versement d'une subvention au titre du fonds d'investissement Métropolitain (FIM) pour le prolongement de la passerelle du Cambodge, pour laquelle une livraison devrait être assurée fin 2017.

M. FERTIER

Pour 200 000 euros, est-il prévu un antidérapant pour éviter les chutes que l'on a pu constater sur une passerelle qui engendre le périphérique dans le 19^e arrondissement, et dont s'est fait largement l'écho la presse la semaine dernière ?

Mme LEKIN

Ce sont 200 000 euros qui s'ajoutent au budget total ; on peut effectivement prévoir une passerelle antidérapante, et surtout ne pas oublier le corridor écologique pour les insectes.

Mme PETIT

Passons au vote.

DELIBERATION N° 09

2017 SG 3 Convention de versement d'une subvention au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) pour le prolongement de la passerelle du Cambodge (14^e)

Mme Sylvie LEKIN rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 4 pouvoirs

Pour : 29 dont 4 pouvoirs

- Projet de délibération 2017 DU 64
Opération "Plaisance-Vandamme" (14^e) - Reddition des comptes et quitus à la SEMPARISEINE

Rapporteure : Mme Marianne AUFFRET

Mme AUFFRET

Quatrième délibération concernant cette opération Plaisance-Vandamme. Elle fait suite à la délibération 2016 DU 113, qui porte sur les régularisations foncières. L'approbation de cette délibération permet de procéder à la reddition des comptes de l'opération ; ce devrait donc être la dernière.

Il est donc proposé :

- D'approuver les comptes définitifs de l'opération "Plaisance-Vandamme" et de donner quitus à la SEMPARISEINE de sa gestion ;

- D'arrêter le montant du résultat bénéficiaire final à 1 241 515,82 € ;

- De recouvrer le solde non encore recouvré du résultat bénéficiaire final à hauteur de 431 719,75 €.

Mme PETIT

Avez-vous des questions ?

DELIBERATION N° 10

2017 DU 64 Opération "Plaisance-Vandamme" (14^e) - Reddition des comptes et quitus à la SEMPARISEINE

Mme Marianne AUFFRET rapporteure

DELIBERE

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 4 pouvoirs

Pour : 27 dont 4 pouvoirs

Abstentions : 2 (Mme CARRERE-GEE/M. VIRY)

- Projet de délibération 2017 DAJ 1
Convention cadre de partenariat entre la Ville de Paris et l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris
Subvention (296 750 euros) et convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites

Rapporteur : M. Cédric GRUNENWALD

M. GRUNENWALD

C'est une convention cadre de partenariat entre la Ville de Paris et l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris ainsi que la signature d'une convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites.

Les opérations concernées concernent les consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement, la journée fiscaliste, et l'opération « l'avocat dans la cité ».

En 2017, pour mieux répondre aux besoins des usagers constatés sur le plan parisien, il est proposé de faire évoluer l'offre de permanences jusqu'à présent uniquement généralistes, en intégrant des permanences spécialisées en droit du travail, droit du logement et droit de la famille.

Mme POLSKI

Je veux me féliciter de cette délibération, car nous menons un travail très intéressant avec les avocats dans les mairies d'arrondissement. Une belle opération, qui s'appelle « l'avocat dans la cité », consiste en des consultations gratuites sur le parvis de la mairie une semaine par an ; elle rencontre un grand succès. Nous menons de nombreux travaux avec eux pour informer les Parisiens de leurs droits. Le Barreau de Paris est un très bon partenaire à ce titre.

M. FERTIER

C'est l'occasion pour moi de vous demander si vous avez une idée plus précise de la destination du tribunal d'instance qui va déménager très prochainement. En effet, le nouveau Palais de justice doit s'installer dans ses nouveaux murs en juin 2017.

Mme PETIT

Pas encore. Nous y travaillons avec les services de la Ville. J'ai dû déjà répondre à cette question. Nous sommes en train de bâtir un schéma immobilier avec l'ensemble des mairies d'arrondissement concernées, sur les places qui seraient libérées par les déménagements du TGI dans le 17^e arrondissement. Nous n'avons pas encore défini ; nous étudions, nous regardons. Nous aimerions garder un service de proximité. La Maire de Paris nous a informés du calendrier : le déménagement est prévu en 2018. Nous devons rendre des arbitrages avant la fin de l'année 2017.

M. FERTIER

Je précise que le juge de proximité n'existe plus depuis le 1^{er} janvier.

Mme PETIT

Nous réfléchissons à différentes hypothèses. Nous avons encore du temps pour nous décider.

DELIBERATION N° 11

2017 DAJ 1 Convention cadre de partenariat entre la Ville de Paris et l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris Subvention (296 750 euros) et convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites

M. Cédric GRUNENWALD rapporteur

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 4 pouvoirs
Pour : 29 dont 4 pouvoirs

- **Projet de délibération 2017 DASCO 2-G**
Divers collèges publics parisiens - Dotations (32 605 euros)

- **Projet de délibération 2017 DASCO 3-G**
Divers collèges publics parisiens - Dotations (45 547 euros)

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Mme PETIT

Il n'y aura pas de vote sur ces délibérations du Conseil général.

Mme BERTRAND

Il s'agit de dotations de fonctionnement et d'investissement. Je vais présenter les deux délibérations à la suite, qui, en plus de la programmation annuelle traditionnelle, ne concernent essentiellement que des travaux urgents.

Les dotations de fonctionnement, pour une somme d'un peu plus de 32 000 euros, concernent le collège saint Exupéry pour le système de sécurité (2 432 euros).

Les dotations d'investissement, pour une somme d'un peu plus de 45 000 euros, concernent également le collège saint Exupéry, pour une sonorisation du collège et un amplificateur de son.

Mme PETIT

Y a-t-il des questions ?

- **Projet de délibération 2017 DVD 20**
Transfert de propriété d'un bateau charbonnier. Convention avec la société LOISELET ET DAIGREMONT

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Il s'agit d'un beau projet participatif sur la dalle Lichtenberger, située Porte de Vanves, une copropriété privée et un bailleur ICF. Cela fait un peu plus d'un an que nous avons un projet participatif à cet endroit (cette dalle avait été délaissée pendant des années), avec une participation financière de la Ville dans le cadre du budget participatif. Ce projet a vu de nombreux échanges pendant toute cette année. Un collectif a été créé : le collectif Lichtenberger - Renoir. Les habitants se sont fortement impliqués et ont fait un premier choix de réaménagement de cette dalle très fréquentée, encore plus depuis l'ouverture du quartier Broussais. Ce premier choix a été l'aménagement d'un square, le square Marin, dédié aux enfants et aux familles du quartier. La Ville a contribué à nouveau, en mettant à disposition un bateau dit charbonnier, acquis en 1940 pour le transport du charbon et programmé pour la destruction, n'étant plus en état de naviguer. Il est question d'envisager de transférer la propriété de ce bateau charbonnier au Syndicat des copropriétaires. Pour information, le bateau a déjà été installé sur la dalle et un street-artiste est intervenu pour qu'il s'intègre au mieux dans ce magnifique projet, que je vous invite à venir voir et pour lequel je vous incite à participer. Il reste en effet des choses à faire, même si le chantier fait une pause en ces temps un peu froids.

Mme BLAUDEL

Pour l'anecdote, ce bateau n'est pas arrivé par hasard dans le 14^e arrondissement, mais par l'entremise de Romain R'BIBO, qui a été pendant longtemps chef de l'équipe de développement local et qui a eu une action importante dans le quartier de la Porte de Vanves. J'ai eu le plaisir de

l'accueillir dans les services des canaux de la Ville de Paris. C'est un plaisir pour l'équipe des canaux de voir ce bateau, qui devait partir à la casse, avoir une deuxième vie. C'est un bateau qui au début du siècle servait à transporter du charbon pour les industries situées le long du canal. Il a ensuite servi de lieu de pause pour les agents des canaux ; en effet, le canal va jusqu'à 100 kilomètres au-delà de Paris ; les chantiers se déplaçaient et il fallait un lieu de pause pour les agents.

J'en profite pour saluer la grande participation des habitants du quartier qui ont peint, nettoyé, dans des conditions météorologiques parfois difficiles.

Mme PETIT

Les travaux ne reposent pas sur énormément d'habitants. S'ils peuvent profiter d'un petit renfort, ils ne diront pas non.

Avant de passer au vote, je signale la procuration de Mme KOSCIUSKO-MORIZET à Stéphane FERTIER.

DELIBERATION N° 12

2017 DVD 20 Transfert de propriété d'un bateau charbonnier. Convention avec la société LOISELET ET DAIGREMONT

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

Pour : 29 dont 5 pouvoirs

- **Projet de délibération 2017 DFPE 11**
Subvention (146 000 euros) et avenant avec l'association Réseau Môm'Artre (19^e) pour ses actions menées en direction des enfants et des familles parisiennes dans leur vie quotidienne

Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Môm'Didot est situé juste en face du square Marin. Il s'agit de soutenir une subvention de 146 000 euros pour l'ensemble du réseau Môm'Artre, qui compte six antennes à Paris. La dernière ouverte se situe dans le 13^e arrondissement. Môm'Artre accueille des enfants de 6 à 11 ans après l'école (en allant les chercher à la sortie) et jusqu'à 20h00. Je le souligne, car ce sont des problèmes qui se posent quand on a des enfants. Cette association a la particularité de travailler autour de l'art.

En raison de l'intérêt de l'action menée par ce réseau, je vous demande de bien vouloir voter cette subvention.

Mme PETIT

Y a-t-il des interventions ?

DELIBERATION N° 13

2017 DFPE 11 Subvention (146 000 euros) et avenant avec l'association Réseau Môm'Artre (19^e) pour ses actions menées en direction des enfants et des familles parisiennes dans leur vie quotidienne

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

Pour : 29 dont 5 pouvoirs

- **Projet de délibération 2017 DDCT 3**
Subventions (100 000 euros) pour le fonctionnement des 4 accorderies parisiennes (14^e, 18^e 19^e) et sur le territoire du Grand Belleville (10^e-11^e-20^e)

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Je vous demande de bien vouloir voter une subvention qui concerne quatre accorderies parisiennes. Nous avons la chance d'en avoir une dans le 14^e, très bien portée par la Régie de quartier, dont je salue le président présent dans la salle. C'est une accorderie que tout le monde nous envie, car elle a un très grand dynamisme ; elle compte aujourd'hui près de 500 adhésions d'accordeurs et 2 700 échanges de services, pour près de 5 000 heures. Elle fonctionne extrêmement bien et a tout son intérêt au vu de son implantation dans un quartier politique de la Ville ; quand on regarde les accordeurs, on note une forte présence des familles monoparentales, extrêmement présentes dans notre quartier politique de la Ville. Cette accorderie comporte une commission « culture » très dynamique, et permet à de nombreux habitants du quartier de profiter, soit gratuitement, soit pour un prix très bas, de nombreuses animations culturelles, dans l'arrondissement ou dans le reste de Paris.

J'ai le plaisir de partager avec vous une bonne nouvelle : le réseau des accorderies est lauréat, avec quinze autres projets, de l'opération « La France s'engage » lancée à l'initiative du Président de la République. Le trophée a été remis par le Président de la République à la présidente du réseau des accorderies de France. C'est une très belle reconnaissance de toute l'action portée en faveur des populations des quartiers politique de la Ville, qui connaissent souvent des difficultés importantes. L'échange de services répond à de réels besoins et cela permet également, notamment à travers ce comité culture, de tisser des liens très forts entre les habitants.

Mme PETIT

Exactement. Je félicite le lauréat des accorderies. Nous avons d'autres finalistes dans le 14^e, notamment beaucoup de projets d'économie sociale et solidaire. Bravo à toutes et à tous. Merci beaucoup au président et à l'ensemble du bureau du Conseil d'administration. Les accordeurs ont en effet un dynamisme assez formidable.

Je vous propose de passer au vote, s'il n'y a pas de questions ou d'interventions. _____

DELIBERATION N° 14

2017 DDCT 3 Subventions (100 000 euros) pour le fonctionnement des 4 accorderies parisiennes (14^e, 18^e 19^e) et sur le territoire du Grand Belleville (10^e-11^e-20^e)

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 5 pouvoirs
Pour : 29 dont 5 pouvoirs

- Projet de délibération 2017 DASES 58-G
Subventions (72 000 euros) à quatre associations pour le fonctionnement des cinq espaces publics numériques (EPN)

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Il s'agit d'une subvention de 72 000 euros à quatre associations pour le fonctionnement des cinq espaces publics numériques parisiens, qui ont vocation à lutter contre la fracture numérique et qui s'impliquent dans la stratégie parisienne pour l'inclusion numérique, dont le lancement aura lieu fin janvier 2017.

En ce qui nous concerne, il s'agit d'une subvention de 13 500 euros à l'association Le LOREM pour la gestion d'un Espace Public Numérique dans le 14^e arrondissement. Cette structure travaille particulièrement en direction des allocataires du RSA et des demandeurs d'emplois. La plupart des démarches administratives se font par internet et il est particulièrement important de les soutenir et de leur transmettre des compétences dans ce domaine.

Mme PETIT

Avez-vous des questions ?

M. LIEBAULT

C'est une délibération importante ; on parle souvent de la fracture numérique géographique, mais il y a aussi la fracture numérique générationnelle ou sociale, en termes d'accès au droit. Pour accéder aux sites de la CAF, de Pôle Emploi ou de la CPAM, il est nécessaire de maîtriser l'outil informatique, ce qui n'est pas toujours le cas. Les situations de nonaccès au droit restent très importantes. Ce sont cette année 5 milliards d'euros de RSA qui n'ont pas été attribués à des personnes qui y auraient droit, du fait du non-recours. Il est nécessaire d'accompagner les populations, pour permettre que des personnes qui n'ont pas toujours le bagage suffisant, puissent accéder à leurs droits. Nous avons tous l'occasion de rencontrer dans nos permanences des personnes qui passent à côté de droits élémentaires. Il faut donc se féliciter de l'existence de structures de proximité capables d'accompagner ces personnes dans leurs démarches.

Mme PETIT

Il n'y a pas de vote.

Questions Orales à la Maire d'Arrondissement

Q14 2017 01 Question posée par Bertrand Lesain, conseiller d'arrondissement, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, conseillère de Paris, et l'ensemble des élus du groupe LR et apparentés relative à la captation en vidéo des séances du conseil du 14^e arrondissement

M. LESAIN

À l'occasion des premiers conseils d'arrondissement de la mandature 2014/2020, madame la Maire du 14^e arrondissement s'était engagée (notamment sur la demande conjointe des groupes UMP, Parti Communiste et Europe Écologie Les Verts), à proposer dans les meilleurs délais la mise en place d'une captation en vidéo des séances de ce conseil.

Lors de la séance du 6 octobre 2014, à l'occasion du vote du règlement intérieur du conseil d'arrondissement, madame la Maire du 14^e indiquait ainsi : « *Je m'engage à revenir vers chacun des groupes dès que nous aurons un point très technique sur les modalités d'installation et le coût engendré à court, moyen et long terme par cette mesure* ».

Alors que nous arrivons à la moitié du mandat municipal, aucune action n'a pourtant été entreprise en ce sens, et pas la moindre communication n'a été faite auprès des groupes (du moins ceux de l'opposition municipale) à ce sujet.

Cette captation en vidéo de nos débats permettrait pourtant d'associer, plus largement que ce n'est le cas aujourd'hui, les citoyens aux délibérations de cette instance, en leur permettant de prendre connaissance des débats en direct ou en différé, sur internet. Ce procédé n'a rien de complexe, puisqu'un très grand nombre de municipalités le mettent en œuvre partout en France, dans un simple souci de transparence démocratique.

Aussi, mes collègues du groupe LR et apparentés demandent à madame la Maire du 14^e arrondissement de bien vouloir leur indiquer à quelle date la captation en vidéo des débats du conseil d'arrondissement sera enfin effective.

Mme PETIT

Merci pour votre question ; vous avez très justement rappelé qu'au moment de l'adoption du règlement intérieur, nous nous étions collectivement engagés sur la question d'une captation vidéo et d'une transmission en direct des débats du Conseil d'arrondissement. Nous avons fait un essai lors d'une séance, le 3 novembre 2014, qui ne s'est pas avéré très concluant : peu audible, d'une part, et en raison de soucis techniques de batterie d'autre part, par rapport à la longueur de nos débats. Se posaient également des questions de poids de la vidéo par rapport à notre réseau. La captation vidéo implique une régie image et son, un minimum d'outils de bonne performance, avec un matériel qui permette une captation autonome sur plusieurs heures, et une compression des données pour arriver de façon fluide sur internet. Les mairies d'arrondissement qui pratiquent la captation vidéo de leur conseil font souvent appel à des prestataires extérieurs, n'ayant pas les ressources internes. L'investissement de départ a été évalué entre 10 000 et 15 000 euros, selon la qualité des équipements. Le coût de fonctionnement oscille entre 700 et 2 500 euros pour chaque séance. Cinq mairies d'arrondissement avaient pris en charge ces coûts en 2010. Deux mairies continuent à le faire, à notre connaissance : la mairie du 15^e, qui a constitué en interne une équipe dédiée et formée, et la mairie du 18^e, qui fait appel à une association. Cependant, le nombre de connexions n'est pas très élevé, ni dans le 15^e, ni dans le 18^e. Au regard de ces éléments, ce n'est pas la priorité de travail. Nous avons déjà beaucoup à faire sur la communication, sur le site internet, que nous devons retravailler en lien avec la Ville de Paris. Tant que nous n'aurons pas trouvé de solution technique satisfaisante et quasi gratuite, ces dépenses de fonctionnement ne seront pas dans mes priorités. Cela ne repose que sur les épaules des budgets d'arrondissement. Par contre, nous allons continuer à essayer des solutions « maison ». En 2017, avec la Direction Générale des Services, nous allons changer le matériel de son de la salle du Conseil. Nous essaierons, via les réseaux sociaux et les captations en direct, de voir ce que cela donne. Nous avons fait un petit essai lors de la commémoration du 11 novembre, où nous avons retransmis la cérémonie en direct sur Périscope. Nous l'avons fait également lors de la cérémonie des vœux le 7 janvier dernier, en retransmettant les discours, les prises de parole et les différents événements qui ont eu lieu lors de cette soirée. Nous ferons ensuite à nouveau un bilan, car nous n'abandonnons pas le projet, mais il est hors de question de mettre 1 000 euros par séance dans une retransmission. Nous nous attachons à ce que les dates de ce conseil soient le plus largement connues ; sur le site, sur les réseaux sociaux, dans chaque publication municipale distribuée dans les boîtes aux lettres. Nous allons poursuivre cette recherche de solutions, dans des rapports qualité-prix satisfaisants. Ai-je répondu à votre question, Monsieur LESAIN ?

M. LESAIN

Oui, vous avez répondu à ma question, je vous en remercie. Ma question visait bien à avoir le retour que vous aviez promis sur le budget que cela nécessiterait et sur la faisabilité. Je partage votre

opinion sur le fait que ce ne soit pas la priorité des priorités. Cependant, un grand nombre de villes moyennes un peu partout en France y parviennent. Je pense que nous pouvons aller vers cela ; il y a peut-être des étapes intermédiaires que nous pouvons franchir, par exemple la captation avec une diffusion différée dans un premier temps, ou le passage par des partenaires associatifs. J'aimerais bien savoir ce qu'en disait l'association « Innovons pour la concertation sur internet » à qui vous aviez réglé 15 000 euros sur un rapport de plan numérique pour la mairie d'arrondissement. Je vous avais d'ailleurs demandé communication de ce plan par voie écrite comme le prévoit notre règlement intérieur ; je ne l'ai pas reçu.

Mme PETIT

J'ai déjà répondu à cette question. Je vous propose de passer à la question orale suivante.

Q14 2017 02 Question posée par Stéphane Fertier, conseiller d'arrondissement, Nathalie Kosciusko-Morizet, conseillère de Paris, et l'ensemble des élus du groupe LR et apparentés relative au sort de la Traverse Bièvre-Montsouris

M. LESAIN

Cette question est relative au sort de la traverse Bièvre-Montsouris.

Lors du dernier conseil d'arrondissement, les élus d'opposition se sont étonnés de ne pas voir mise à l'ordre du jour une délibération relative au réaménagement des modalités d'exploitation de la traverse Bièvre-Montsouris. Madame la Maire avait alors expliqué que cette délibération n'avait pas été transmise dans les délais par la Mairie centrale pour qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour.

Cette même délibération fut ensuite retirée de l'ordre du jour du Conseil de Paris sans que l'on en connaisse les raisons.

Aussi, nous vous remercions de bien vouloir nous indiquer :

- Quelles sont les raisons pour lesquelles cette délibération fut retirée de l'ordre du jour du dernier Conseil de Paris ;
- Si ce retrait signifie que la Mairie Centrale renonce à modifier les modalités d'exploitation de la traverse Bièvre Montsouris en restreignant notamment les horaires et le nombre de navettes, contrairement au vœu qui avait été voté par notre Conseil.

Mme PETIT

L'exécutif parisien a décidé de retirer cette délibération de l'ordre du jour. Je vous ai expliqué la dernière fois pourquoi nous ne l'avions pas inscrite : nous l'avions reçue après la clôture de notre ordre du jour. En ce qui concerne les délibérations qui portent sur des sujets importants, je ne peux pas accepter qu'elles soient communiquées par la Ville 24 heures après. Ceci a été le cas dans quasiment tous les arrondissements concernés : le 13e ne l'a pas non plus inscrite à son ordre du jour.

Cette délibération a été retirée parce que les groupes de la majorité n'étaient pas d'accord avec son contenu. Il n'y avait donc pas de majorité pour la voter et l'approuver telle qu'elle était présentée.. Ce retrait de délibération permet d'ouvrir une nouvelle séquence de discussions. Je rappelle au public que les coûts de l'ensemble de ces traverses sont supportés uniquement par la Ville de Paris. La ville de Paris, avec la RATP, s'est engagée à renouveler le matériel roulant, et à avoir une meilleure signalétique pour les usagers : meilleure mise en valeur des arrêts de bus et indicateurs sur la

fréquence des passages. Nous avons fait des propositions qui émanaient des usagers de la navette Bièvre-Montsouris. Nous étions d'accord pour réfléchir sur une optimisation des coûts, sans que cela ne réduise le service rendu par cette navette. Nous avons donc posé un certain nombre de conditions : en supprimant un ou deux arrêts afin d'augmenter la vitesse de circulation de la navette, en ayant l'objectif de continuer à relier le 13e et le 14e en passant par l'ensemble des quartiers actuellement desservis et en permettant une connexion avec la place d'Alésia, en tenant compte du

fait qu'au moment de l'installation de la navette, certains services de transport n'étaient pas aussi développés. Nous ouvrons à nouveau cette discussion ; nous demandons que nos propositions soient à nouveau étudiées et budgétées. Nous ne renions aucun vœu voté. Nous les avons portés jusqu'au bout, y compris pour obtenir cette première étape de retrait de la délibération. Le service public de la navette n'est pas interrompu. Nous avons jusqu'à fin mars pour discuter avec la Ville de Paris. Nous portons toujours les mêmes revendications : maintenir le service de la traverse et réaliser des études d'opportunité. Nous avons informé la Ville de Paris du fait que l'une des manières de rentabiliser un service était de l'optimiser, en cherchant un circuit qui permette d'augmenter la fréquentation. Certains arrondissements proposaient de la supprimer le dimanche ; or, il se trouve qu'elle est plus fréquentée le dimanche en raison du parc Montsouris. Nous vous tiendrons au courant des échanges qui vont se dérouler à partir de maintenant et jusqu'à l'obtention d'un nouveau projet de délibération.

Vœux

V14 2017 01 Vœu des Conseils de Quartier Montparnasse-Raspail, Montsouris-Dareau et Mouton-Duvernet relatif à la Place Denfert-Rochereau

Mme PETIT

Qui veut présenter le vœu ? Nicolas MANCIER. (J'ai deux demandes de prise de parole.)

M. MANCIER

Bonsoir ; je prends la parole comme animateur du groupe de travail des trois conseils de quartier Montparnasse-Raspail, Montsouris-Dareau et Mouton-Duvernet. La place Denfert-Rochereau est en effet devenue pour ces trois conseils de quartier et pour les riverains un sujet d'intérêt. L'histoire a commencé début 2015, quand la place Denfert-Rochereau et le déménagement ont été portés sur la table des débats. Début 2015, les conseils de quartier et les habitants se sont mis à réfléchir sur le sujet, avec des réunions de réflexion et d'échange. Ils se sont mis en marche, en l'occurrence en marche exploratoire : c'est un outil fondamental dont l'utilité est avérée. Ils ont pu établir un diagnostic détaillé et des propositions, d'où le vœu qui arrive à votre intention aujourd'hui, qui marque une étape dans ce diagnostic et ces propositions.

Quelques éléments de diagnostic : dotée d'une forte dimension symbolique et historique, cette grande place a, aux yeux de tous, un fort potentiel. Cependant, les constatations actuelles révèlent des dysfonctionnements notables :

- une place aménagée aujourd'hui très majoritairement pour les voitures, à tel point que dans tous les débats la place a été nommée carrefour Denfert-Rochereau ;
- des éléments patrimoniaux forts (pavillons Ledoux) centraux mais non accessibles au public, mal entretenus et mal valorisés ;
- des liaisons avec les avenues contigües largement améliorables : par exemple le début de l'avenue René Coty, gâchée à son arrivée sur la place Denfert-Rochereau par un fatras de matériel urbain installé au fur et à mesure des années ;
- des jardins publics en déshérence, pas ou très peu entretenus ou valorisés (square de l'abbé Migne, utilisé par la file d'attente des Catacombes) ; or, c'est l'image donnée aux touristes ;
- un problème quotidien de file interminable de plusieurs heures d'attente pour entrer aux Catacombes (une heure et demie en hiver, trois heures en été).

Avec cette première marche exploratoire, nous avons proposé une démarche en deux étapes : la première se fixe comme horizon le 25 août 2019 (date d'arrivée du musée Jean Moulin sur la place et de la rénovation du musée des Catacombes). Une des propositions phares des conseils de quartier est de se réapproprier l'espace central, situé entre les deux pavillons Ledoux, appelé avenue Rol-Tanguy, par la mise en place d'un « cœur de place » strictement piéton. L'idée est de créer un parvis des musées, de l'élargir jusqu'au lion, et constituer un bel ensemble culturel et patrimonial.

Cette proposition forte s'agrémente d'éléments qui répondent aux diagnostics :

- Aller jusqu'au bout et résoudre le problème de la file d'attente des Catacombes. Pour mémoire, 500 000 touristes par an visitent les Catacombes, et ce lieu est désigné comme le point noir d'attente pour les touristes à Paris ;
- Travailler sur la rénovation des squares alentours : square de l'abbé Migne, square Antoine, square canin dont la vision que nous avons aujourd'hui est très dégradée ;
- Travailler sur le début de l'avenue René Coty, ce qui pourrait être fait à moindre frais ; en agencant mieux le mobilier urbain, il serait possible de recréer une continuité entre la place et l'avenue René Coty.

La deuxième étape serait de continuer à travailler sur l'évolution plus générale des circulations sur la place ; certains projets exposés dans les conseils de quartier traitent des nouvelles dynamiques de circulation.

Nous n'avons pas souhaité conclure, et nous aimerions poursuivre le débat pour aller plus loin sur ces différentes hypothèses.

Mme PETIT

Merçi. Il y avait aussi Rodolphe.

M. BOESPFLUG

Ma question posait sur la délibération de Didier ANTONELLI, la 14 2017 03 : « Mise à disposition d'un terrain dans le square Aspirant Dunand (14^e), pour y implanter et gérer un compostage alimentaire de quartier (le quartier Mouton-Duvernet) - Convention d'occupation du domaine public avec l'association Régie de quartier du 14^e arrondissement ». Cette mise à disposition concerne-t-elle le projet du conseil de quartier Mouton-Duvernet, notre projet de compostage avenue René Coty ou notre projet de la rue Froidevaux ?

Mme PETIT

Nous avons reporté cette délibération. Nous en reparlerons au prochain conseil. Il nous manquait des éléments pour bien la finaliser.

M. BOESPFLUG

D'autre part, le 19 octobre, j'avais posé une question relative au sort des vœux du conseil de quartier Mouton-Duvernet, qui avaient été approuvés par le Conseil d'arrondissement : le fameux vœu sur le compostage collectif (montage juridique), un vœu sur l'avenue du Général Leclerc et un vœu sur le maintien de la traverse. J'avais demandé si vous comptiez faire une communication spécifique sur le sort de ces trois vœux. J'ai cru comprendre que vous avez répondu de manière diffuse plutôt que formelle. Y aura-t-il une communication formelle sur le sort de ces trois vœux votés en 2016 ?

Mme PETIT

Nous nous adresserons aux présidents des conseils de quartier sur les trois vœux.

Revenons à la place Denfert-Rochereau. Les élus souhaitent-ils prendre la parole ?

M. FERTIER

Nous tenons à saluer ce projet collectif porté par trois conseils de quartier, un projet hautement qualitatif qui prend en considération l'aspect historique, architectural et environnemental de la place Denfert-Rochereau et des avenues adjacentes, projet qui s'inscrit dans la stratégie Paris piéton qui a retenu notre attention tout à l'heure. Ce sont autant de bonnes raisons qui militent en faveur d'un vote favorable de notre part.

M. AZIERE

Un mot pour approuver les orientations traduites par ce vœu et le travail qui a été fait, et féliciter les différents conseils de quartier. Cela révèle de façon criante l'abandon fait par l'exécutif parisien d'un véritable travail de requalification de la place Denfert-Rochereau. Chassez la réalité elle revient au galop.

Je voulais savoir si l'idée de piétonniser le passage entre les deux pavillons et d'offrir une voie jusqu'au lion avait été évaluée quant au déport de circulation sur la droite. Les conseils de quartier ont-ils pu faire une évaluation de ce problème, qui me paraît le seul point pouvant poser des difficultés ?

Mme PETIT

Les conseils de quartier et les services de la voirie.

Mme CARRERE-GEE

Je voulais également féliciter l'engagement et l'implication des trois conseils de quartier pour ce travail restitué aujourd'hui. Je souhaite poser la même question qu'Éric AZIERE : comment cela se passe en termes de circulation ?

M. LETISSIER

Je ne vais pas être très original puisqu'au nom du groupe écologiste je tiens à féliciter tout le travail qui a été fait. On parle beaucoup de crise de la démocratie depuis quelques années, mais ce type de démarches, où les conseils de quartier se saisissent de grands projets urbains, font des propositions précises très intéressantes, avec tous les mouvements autour du budget participatif, montrent des pistes concrètes d'avenir pour la démocratie.

M. ANTONELLI

Je vais être rapide car vous avez porté les éloges que je voulais porter ; c'est un véritable travail de conseil de quartier, ce n'est pas seulement une proposition et un projet. Il a été établi un bilan de l'actif et du négatif. Certains projets sont très précis mais il y a aussi des demandes d'évaluations. Je réponds à M. AZIERE : le conseil de quartier demande justement un comptage et une évaluation de sa proposition, puisqu'au départ, même si cela n'apparaît pas dans le vœu, il avait été question, sur un mois de juillet, par exemple, de bloquer pendant quelques jours pour voir comment les flux circulatoires pouvaient se remettre. Je me réjouis énormément du travail de terrain effectué par les trois conseils. Différentes réunions ont eu lieu dans des salles, ainsi que des rendez-vous sur l'espace public, telles les marches exploratoires. Par ailleurs, un travail a été mené entre eux pour arriver à établir le vœu qui nous est proposé ; certains voulaient plus de choses, d'autres, moins de choses. On arrive à un consensus, aussi bien dans les propositions que dans le texte présenté. C'est une proposition non clivante ; aucune autre entité n'arriverait à un tel résultat. Je me réjouis de montrer une fois encore que les conseils de quartier du 14^e fonctionnent extrêmement bien, grâce aux conseillers de quartier et à tous ceux qui y participent.

Mme PETIT

Voici quelques éléments de réponse ; nous avons discuté entre nous de ce vœu auquel nous sommes favorables. Nous partageons les attendus qui prévalent pour un réaménagement futur, complet et cohérent de la place Denfert-Rochereau. Nous sommes d'accord pour un meilleur équilibre entre les différents usages, avec une nouvelle priorité aux piétons. Nous sommes d'accord pour que les riverains et les Parisiens puissent se réapproprier un cœur de place. C'est à nous de le définir et de le construire. Nous sommes d'accord pour qu'entre le pavillon Ledoux et celui des Catacombes, nous allions -peut-être pas tout de suite- vers une piétonisation. Nous sommes d'accord pour que les

pavillons Ledoux puissent héberger un musée des Catacombes avec un accueil moderne et confortable pour les 500 000 touristes. Nous sommes d'accord pour que ces aménagements puissent réduire les files d'attente, et pour que les jardins publics et les paysages de l'avenue Denfert-Rochereau soient rénovés et revalorisés, en cohérence par rapport aux objectifs énoncés. Nous sommes d'accord pour que les conseils de quartier et les habitants puissent travailler avec les services de la Ville (comme nous le faisons depuis près de deux ans), pour avoir accès aux données et aux expertises, et confronter ces pistes avec un travail plus technique et plus précis, afin de dessiner la future place Denfert-Rochereau, qui est tout sauf abandonnée. Cependant, nous avons donné la priorité à l'avenue du Général Leclerc, à la réalisation et à l'installation du musée des Catacombes et du musée Jean Moulin et de la Libération. Cela nous paraissait être la première étape. En effet, on ne peut ni démolir ces pavillons ni les étendre. Il fallait à nouveau les installer sur la place Denfert-Rochereau avec ces nouveaux objectifs. Comme il faut plus de deux ans et demi pour construire ces nouveaux musées, nous allons, avec la Direction de la voirie et la Direction des espaces verts, rentrer dans le vif du sujet en ce qui concerne les contours de la future place Denfert Rochereau. Nous avons déjà présenté les projets de l'avenue Rol-Tanguy, des musées et des deux jardins lors d'une réunion où il y a eu très peu de public. Nous allons refaire une autre réunion juste avant l'été, en nous assurant d'une meilleure communication ; en effet, les emprises chantiers vont arriver pendant l'été et la place Denfert-Rochereau commencera sa mue.

Sur les six alinéas présentés par le vœu, trois sont déjà engagés, et commenceront à se réaliser dès l'année prochaine. Sur les trois alinéas qui concernent le futur de la place, nous sommes en total accord, sans préjuger du résultat ni du destin final. Nous allons travailler avec les conseils de quartier. Une fois les principaux chantiers lancés, je propose que nous glissions vers un groupe « dessin de la place Denfert-Rochereau ».

Je crois qu'il y a unanimité sur ce vœu présenté par les trois conseils de quartier. Bravo aux conseillers de quartier.

DELIBERATION N° 15

V14 2017 01 Vœu des Conseils de Quartier Montparnasse-Raspail, Montsouris-Dareau et Mouton-Duvernet relatif à la Place Denfert-Rochereau

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 5 pouvoirs
Pour : 29 dont 5 pouvoirs

V14 2017 02 Vœu déposé par les groupes EELV et PCF relatif à l'accord de libre-échange CETA

Mme CARRERE-GEE

Je souhaite faire un rappel au règlement. Je constate qu'un vœu présenté par EELV et PCF relatif à l'accord de libre-échange CETA est à l'ordre du jour. Quoiqu'on pense de cet accord, j'estime que c'est totalement hors sujet par rapport à l'ordre du jour d'un conseil d'arrondissement, qui règle les affaires de la commune. Même si vous choisissez d'accepter ce vœu, il serait plus intéressant, à la fois pour les élus et pour le public, de discuter d'abord du vœu relatif au projet de surélévation et de construction intéressant la cité de l'Eure. Cela me semble plus urgent, et surtout plus en rapport avec nos compétences et avec les soucis des habitants du 14^e, que de traiter de libre-échange CETA.

Mme PETIT

Je vous propose de continuer l'ordre du jour ; nous ne sommes pas obligées d'être longs dans nos interventions. Nous pouvons synthétiser et être efficaces.

M. AZIERE

J'avais prévu de faire le même rappel au règlement sur ce vœu déposé par le groupe Écologie-Les Vertes et le Parti communiste. Cela fait trois heures et demi que nous siégeons en formation de Conseil d'arrondissement. Ce vœu n'est ni dans nos attributions ni dans nos compétences. Il s'agit d'un traité international entre États. Celia BLAUDEL s'est énervée tout à l'heure sur la caricature donnée à la politique de la circulation à Paris. Je m'énerve avec la même intensité sur quelque chose qui nous fait perdre du temps. Si les militants de ces deux partis ont envie de discuter de ces sujets, ils peuvent le faire dans leur section, par l'animation d'un diner-débat. Vous qui parlez de déperdition d'énergie, vous nous faites là perdre du temps et de l'énergie. Il y a aussi une perte de crédibilité de nos instances à parler de tout cela, car vous allez nous forcer à délibérer sur un sujet qui n'est pas de notre compétence. C'est totalement hors sujet. J'ajoute qu'en tant que président de groupe au Conseil de Paris, je proposerai que l'on en termine avec ce genre de divagations intellectuelles, passionnantes pour l'esprit, mais qui font perdre du temps aux élus quand ils n'ont aucun pouvoir de décision sur le sujet.

Mme PETIT

C'est valable pour tous les groupes politiques. Je vous propose de passer la parole à Florentin LETISSIER. Votre rappel au règlement intérieur nous a fait perdre cinq minutes de notre temps.

M. LETISSIER

Je comprends ces interrogations, mais en ce qui concerne le TAFTA, dont on a beaucoup parlé ces dernières semaines, il faut savoir que si cet accord a été retiré, c'est parce que des centaines de collectivités et de communes se sont mobilisées, y compris dans leurs conseils municipaux, pour dire stop à ces accords, qui menacent la souveraineté des institutions politiques locales à se prononcer sur des décisions qui concernent les citoyens. Je comprends cette remarque, mais il faut aussi savoir que ce que nous faisons là, aujourd'hui, a des effets politiques concrets, le débat sur le TAFTA l'a montré.

Je reviens à la présentation du vœu.

Le CETA, accord de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne, paraphé le 26 septembre 2014 et signé le 30 octobre 2016 par les représentants du Canada et de l'Union européenne, doit encore être ratifié par le Parlement européen et par les parlements nationaux, en tant qu'« accord mixte ».

De nombreuses collectivités territoriales de l'Union européenne ont adopté des vœux critiquant le TAFTA et le CETA et plus de 3,5 millions de citoyens européens ont soutenu la pétition européenne appelant les institutions de l'Union européenne et ses pays membres à stopper le TAFTA et le CETA.

Le contenu du CETA suscite des légitimes inquiétudes par sa remise en cause de principes démocratiques des politiques en matière de services publics, d'agriculture, d'alimentation, de climat, d'environnement et de développement local.

Les traités de libre-échange TAFTA et CETA, n'ont pas pour objectif principal d'agir sur les tarifs douaniers, déjà très bas, mais de niveler par le bas les normes sociales et environnementales, fruits de notre histoire et de combats démocratiques, au nom de l'accroissement de la compétitivité des entreprises.

Le chapitre 21 du CETA instaure un mécanisme de coopération réglementaire qui vise à supprimer les barrières au commerce et à l'investissement jugées « non nécessaires », subordonnant toutes réglementations futures à la compétitivité des entreprises et réduisant la capacité d'intervention des pouvoirs publics.

Je passe la parole à Catherine.

Mme CHEVALIER

La proposition de « Système de Cour sur l'investissement » (ICS) pour le règlement des différents investisseurs-États contenue dans le chapitre 8 du CETA ne diffère pas fondamentalement du mécanisme d'arbitrage proposé par le TAFTA et autoriserait les multinationales à s'opposer aux décisions démocratiques prises par l'État et les collectivités locales.

Le CETA pourra donc s'il est adopté, participer à la remise en cause des services publics locaux, de maintien dans le giron public des services essentiels de l'eau, des transports publics et de la fourniture d'énergie et des politiques de remunicipalisation.

Le CETA remet en cause tout contenu local dans les politiques de marchés publics et aura des conséquences en matière d'emploi et de développement local.

Considérant le vœu relatif adopté le 11 mai 2015 par le Conseil du 14^e arrondissement visant à déclarer l'arrondissement « zone hors TAFTA »,

Pour ces motifs, sur proposition des groupes PCF et EELV, le Conseil d'arrondissement du 14^e émet le vœu que :

- Le 14^e arrondissement se déclare zone hors CETA ;
- La Ville de Paris se déclare zone hors CETA ;
- Le Parlement français s'oppose à la ratification du CETA, qui doit lui être soumise, en raison du caractère mixte de cet accord.

M. CHERKI

Puisque vous faites référence au fait que c'est un accord mixte, j'indique, si ce vote intervient dans cette session parlementaire, que je voterai contre. Il est normal qu'un parlementaire donne publiquement sa position. Bien évidemment, je suis favorable à ce vœu.

Mme DAUCHEZ

Je vais essayer d'être synthétique, car il y a visiblement un nouveau processus qui consiste à faire l'explication du vœu avant le vœu : en ce qui concerne le groupe Les républicains et apparentés, nous ne prendrons pas part au vote. En effet, comme mes collègues l'ont rappelé, il ne s'agit pas d'une question relevant de la compétence du Conseil d'arrondissement.

M. GRUNENWALD

Pour le groupe socialiste, il y a une liberté de vote mais je rappelle simplement que nous l'avons voté la dernière fois.

Mme PETIT

Nous passons au vote.

DELIBERATION N° 16

V14 2017 02 Vœu déposé par les groupes EELV et PCF relatif à l'accord de libre-échange CETA

DELIBERE

Article unique : à l'unanimité, avis est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

Pour : 22 dont 4 pouvoirs

V14 2017 03 Vœu relatif aux projets de surélévation et de construction intéressant la Cité de l'Eure dans le 14^e arrondissement, déposé par Marie-Laure Dauchez, conseillère d'arrondissement, Nathalie Kosciusko-Morizet, Conseillère de Paris et l'ensemble des élus du groupe Les Républicains

Mme DAUCHEZ

Considérant que deux demandes de permis de construire ont été déposées le 29 juillet dernier auprès des services de l'urbanisme de la Ville de Paris par l'immobilière 3F, visant d'une part, à surélever de quatre étages le bâtiment existant de six étages, au 4 rue Didot, afin de livrer 24 logements supplémentaires et une ferme urbaine en toiture terrasses ; d'autre part, à construire deux bâtiments supplémentaires en R+10 étages en extension des bâtiments en R+10 existants, afin de livrer 37 logements supplémentaires et des fermes urbaines en toiture terrasses ;

Considérant que ce projet qui s'inscrit dans le cadre de la charte « Objectif 100 hectares » a déjà fait l'objet d'une procédure d'appel à projets pour la réalisation et l'exploitation des fermes urbaines en toiture terrasses et que le lauréat retenu est le projet « Les Toits Didot » présenté par Les Fermes de Gailly ;

Considérant que les 7, 8 et 9 novembre derniers, à l'invitation de Immobilière 3F, les habitants de la Cité de l'Eure, découvraient avec inquiétude les détails architecturaux des projets de surélévation et de construction envisagés dans les demandes de permis de construire, en particulier, l'ajout de constructions massives et la pose de passerelles grillagées et arborées accolées aux fenêtres des logements existants auront pour effet d'occulter la vue et l'ensoleillement des locataires mais aussi des riverains aux alentours ;

Considérant que les locataires et riverains de la Cité de l'Eure, soutenus par différentes associations actives sur ce territoire, se sont fortement mobilisés pour exprimer par de nombreuses actions collectives ou individuelles leur ferme opposition à ce projet de densification, qui aura pour effet de renfermer encore plus sur elle-même et sur ses difficultés la vie de la Cité ;

Considérant que si le Conseil de Paris a adopté le 4 juillet dernier la modification du plan local d'urbanisme afin d'intensifier la construction de logements sociaux, en lien avec les objectifs de la Loi DUFLOT de janvier 2013, il ne s'agit pas pour autant d'aboutir à sur-densifier des emprises publiques là où ces objectifs sont déjà plus que largement atteints, au détriment du bien être des locataires et des riverains préexistants ;

Dès lors, nous proposons au Conseil du 14^e arrondissement de demander à la Ville de Paris de renoncer à accorder tout permis de construire ayant pour effet de densifier les parcelles concernées par ce projet.

Mme PETIT

J'ai une demande d'intervention du public.

M. MISRACHI

Merci beaucoup de nous donner la parole. Je représente le collectif Didot-Eure-Ripoche et je m'appelle Christophe MISRACHI. Vous connaissez tous ce projet. Vous savez que les deux immeubles prévus rue de l'Eure et rue Maurice Ripoche entraîneront des préjudices pour les locataires actuels, en réduction de lumière, en servitude, avec la possibilité offerte aux nouveaux locataires de regarder à l'intérieur des chambres (en étant sur des passerelles), et en installant un grillage.

Il est prévu que la surélévation se fasse en débordement de six mètres, aussi les locataires actuels ne verront-ils plus le ciel, mais un plafond. Nous avons fait un rêve : que vous voteriez aujourd'hui un vœu de manière unanime. Nous avons eu tout à l'heure la confirmation que ce rêve pouvait se réaliser : en effet, nous avons eu une réunion d'information, à laquelle les locataires (qui sont là avec

moi), les riverains et I3F ont participé, et I3F nous a annoncé officiellement que le permis de construire en l'état allait être retiré. Du coup, aucun obstacle ne s'oppose à ce que vous votiez pour ce vœu.

Mme PETIT

Une question a déjà été posée par l'opposition lors du Conseil du 12 septembre 2016. Je rappelle que nous nous voyons demain matin à 8h30. Nous n'avons pas bougé sur ce sujet dans la méthode. La Ville de Paris a demandé à l'ensemble des bailleurs d'étudier la possibilité d'optimiser et de densifier là où c'était possible, en construisant des logements supplémentaires sur des parcelles déjà construites. La règle que la Maire de Paris et les maires d'arrondissement se sont donnés est d'avancer sur ces projets en toute transparence avec les locataires de ces résidences. C'est pour cela que lorsqu'I3F est venu nous présenter ce projet fin 2015, nous avons adopté cette méthode de fonctionnement ; nous avons présenté aux locataires ce projet en février 2016 dans cette même salle. Il y avait beaucoup de monde. (Nous avons fait la même réunion une semaine plus tard avec les riverains, mais il y a eu moins de monde). Nous avons présenté des esquisses qui devaient nous permettre de regarder les premiers avis de locataires et dire si oui ou non I3F allait vers une étude plus poussée, dans l'optique de déposer un projet de permis de construire. Je me souviens très bien de la salle ; des remarques avaient été émises concernant les travaux nécessaires à réaliser dans cette résidence, indépendamment de ce projet, pour améliorer le confort des locataires. Il y avait un sentiment plutôt positif pour donner l'occasion à I3F d'aller plus loin dans ce projet. En février, I3F a donc déposé un permis de construire. Nous avons alors dit qu'il était nécessaire de retourner voir les locataires, afin de recenser de manière plus précise les besoins de travaux et d'amélioration du confort des locataires. En effet de vraies questions ont été soulevées à la réunion de février. Par ailleurs, comme ils avaient avancé dans leur projet de dépôt de permis (un premier dossier avait été déposé en juillet auprès de la Direction de l'urbanisme), nous nous étions rendu compte du projet de construction et de surélévation sur les rues Ripoche et de l'Eure. Nous avons alors dit : « Continuons la méthode. Faisons comme nous nous étions engagés auprès des locataires et des riverains. » Nous sommes retournés les voir afin de leur présenter le projet de manière plus précise. Nous leur avons dit « Nous vous laissons faire, et nous vous tiendrons au courant ». Cela a été fait. Vous avez eu trois ateliers. Des réunions publiques ont à nouveau eu lieu, dont une s'est tenue ce soir. Je rappelle que dès le départ, la Maire de Paris a annoncé que ces projets ne se feraient que si les locataires étaient d'accord. Je l'ai dit et redit.

Avec Amine BOUABBAS, nous discutons avec I3F depuis septembre, en leur demandant d'étudier l'hypothèse initialement prévue de 60 logements, ainsi que celle de logements moins nombreux. Une troisième hypothèse était de ne pas faire de logement, si cela n'était pas accepté par les locataires. Nous nous sommes vus aussi le 7 janvier avec la Maire de Paris. Elle vous a répondu la même chose que ce que nous vous disons depuis un an et que ce que je vous dis ce soir : si vous n'êtes pas d'accord, si ce n'est pas un projet partagé, cela ne se fera pas de cette façon. Nous devons être d'accord pour faire ce genre de choses. Nous avons des objectifs de construction de nouveaux logements, qui se font ailleurs, indépendamment de ce projet. Nous allons continuer les discussions et porter vos revendications auprès du bailleur, comme nous nous étions engagés, pour les questions de confort et de bon fonctionnement de cette résidence.

Comme nous avons toujours été clairs sur ce projet, je ne voterai pas ce vœu. Il n'y a pas de sujet, puisque nous ne sommes pas arrivés au bout de cette démarche de rencontre avec I3F et avec vous. Je n'ai pas l'habitude de voter des vœux de l'opposition qui nous demande de ne jamais faire de logements sociaux ou intermédiaires où que ce soit dans l'arrondissement.

M. LESAIN

Est-ce écrit dans le vœu ?

Mme PETIT

Deux personnes souhaitent prendre la parole. Je vous propose de passer ensuite au vote.

Mme FDIDA

Le soir des vœux, j'ai posé la question à Madame HIDALGO, qui m'a dit : « De quoi parlez-vous, Madame ? » Je lui ai répondu : « De la cité Didot-Eure-Ripoche ». Elle m'a dit : « Je ne vois pas du tout. Voyez cela avec Madame la Maire ».

Mme PETIT

Elle n'a pas pu dire cela.

Mme FDIDA

Je ne suis pas la seule. Je ne vais pas te raconter de bêtises, au contraire. Je dis une chose qu'elle m'a dite. C'est pour cela que je pose la question : va-t-on, oui ou non, construire ces immeubles ?

Tu as dit que tu n'allais pas voter le vœu. D'accord. Mais pour nous tranquilliser, va-t-on, oui ou non, construire ces immeubles ?

Mme PETIT

Je précise qu'I3F a déposé un permis en juillet.

Mme FDIDA

Le 29 juillet.

Mme PETIT

Tout à fait. Nous avons suivi de très près l'instruction de ces permis, à tel point que nous avons demandé de suspendre l'instruction de ces permis, parce que nous nous étions vus en automne avec I3F pour caler cette méthode jusqu'au début de l'année 2017. L'instruction de ces permis avait été suspendue ; en revanche, nous savions qu'ils avaient déposé en été leur projet de permis de construire. C'est normal, et cela permet souvent d'enclencher les discussions et la concertation sur quelque chose qui existe réellement. La Maire de Paris a dit clairement que tant que les locataires ne seraient pas d'accord, ce projet ne se ferait pas.

Mme FDIDA

Je vous remercie.

Mme CARRERE-GEE

Nous allons voter ce vœu ; c'est encore mieux quand c'est dit et quand c'est écrit. Nous nous réjouissons que ce projet soit abandonné. Nous nous étonnons même qu'il ait prospéré si longtemps, tant cela paraissait fou. Nous nous réjouissons également que le projet de construction de l'immeuble destiné à abriter des services sociaux ait été abandonné, grâce à la vigilance des habitants et des élus de l'opposition. Nous nous réjouissons quand des projets néfastes pour les habitants sont abandonnés. Vous avez tous les droits pour retirer un projet, mais ce n'est pas très honnête de dire que les élus de l'opposition ne se sont mobilisés que parce qu'ils seraient contre la construction de logements sociaux. En tous cas, nous nous réjouissons de votre décision et nous voterons le vœu.

Mme DAUCHEZ

Je rappelle que le vœu concerne uniquement les parcelles situées sur la cité Didot. En aucune façon nous ne sommes contre la construction de logements sociaux dans le 14^e arrondissement. Cela n'a rien à voir.

D'autre part, je voudrais signaler que les habitants ont mis plusieurs mois à attirer votre attention sur le fait que cela allait entraîner des conditions de vie inquiétantes. Enfin, je rappelle que le 12

septembre dernier, quand j'ai posé la première question sur ce projet, vous avez jugé ce projet innovant. J'espère qu'I3F va retirer ce permis de construire et qu'il n'y en aura pas d'autre.

Mme PETIT

Cela peut être innovant et non partagé par les habitants. On aurait dit il y a dix ans qu'on allait supprimer la moitié du trafic automobile sur l'avenue du Général Leclerc, je ne suis pas sûre que cela se serait passé de la même manière qu'aujourd'hui.

Aujourd'hui, quand un sujet est posé ici ou là dans d'autres arrondissements sur la densification de la ville, la Ville demande à ses bailleurs d'étudier la possibilité de. Entre fin juillet et fin septembre, je ne suis pas sûre que nous ayons zappé la discussion et le dialogue avec les habitants.

Mme BLAUUEL

Il est faux de dire cela car nous avons dans la salle des collectifs représentatifs de différentes associations du 14^e, qui savent qu'ils peuvent décrocher leur téléphone quand ils souhaitent nous solliciter. Nous sommes au courant depuis toujours, et je souhaite remercier la Maire du 14^e pour les éléments d'explication qu'elle a donnés. Cela fait plusieurs mois que nous en discutons et Carine tient toujours la même ligne sur ce sujet.

Le groupe écologiste est mobilisé depuis des années pour que des logements sociaux soient construits dans notre arrondissement. Pour autant, ce soir, nous tenions à partager notre extrême réserve sur ce projet proposé par I3F (je l'ai déjà dit à Carine, mais le redire ici ce soir me paraît important), que ce soit en termes d'équilibre de logements, ou en termes de formule urbaine. Je le dis d'autant plus que je n'appartiens pas à la tranche la plus conservatrice des écologistes. Il est vrai que le projet sur cette parcelle nous paraît complètement contradictoire avec les orientations de la ville durable. Il y a eu quelques expériences malheureuses par le passé en termes de concertation sur de grandes rénovations avec I3F, qui nous appellent à beaucoup de prudence. Encore une fois, être interpellé par tant d'acteurs du quartier doit nous appeler à plus de concertation. Pour les mêmes raisons que celles énoncées par la maire, nous ne voterons pas ce vœu, mais serons très attentifs à ce qui se passera dans les semaines qui viennent.

Mme PETIT

La prochaine fois, j'espère que j'aurai le soutien de agents de la Ville de Paris, qui avaient absolument voulu mettre ce projet dans Parisculteurs, et j'avais dit que ce n'était pas opportun, n'est-ce pas, Madame BLAUUEL, parce que ce projet était loin d'être ficelé.

Nous passons au vote. Je voulais quand même saluer le travail fourni par I3F ; ils ont tenu les engagements que nous leur avons demandés sur six ateliers, sur les réunions. Je ne doute pas que les réunions aient été houleuses, mais ils ont réalisé un travail technique de faisabilité. Personne n'est parfait. Nous ne sommes pas parfaits. I3F n'est pas parfait, mais nous allons obtenir une programmation de travaux sur cette résidence, indépendamment de ce projet.

DELIBERATION N° 17

V14 2017 03 Vœu relatif aux projets de surélévation et de construction intéressant la Cité de l'Eure dans le 14^e arrondissement, déposé par Marie-Laure Dauchez, conseillère d'arrondissement, Nathalie Kosciusko-Morizet, Conseillère de Paris et l'ensemble des élus du groupe Les Républicains

DELIBERE

Article unique : à la majorité, le projet de délibération mentionné au visa est rejeté.

Votants : 29 dont 5 pouvoirs

Pour : 7 (4LR/Mme CARRERE GEE/M. VIRY/M. AZIERE) dont 1 pouvoir

Contre : 22 dont 4 pouvoirs

Mme PETIT

Je vous remercie. La prochaine séance aura lieu le 13 mars.

La séance est levée à 23h11.